



DG - OSTBELGIEN LEBEN 2025
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
TOME 2





**DER BESTE WEG,
DIE ZUKUNFT VORAUSZUSAGEN,
IST, SIE ZU GESTALTEN.**

Willy Brandt



INTRODUCTION	6-9
1. ANALYSE SWOT	10
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET D'ALIMENTATION TERRITORIALE	11
1.2. POPULATION ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE	12
1.3. CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE	12
1.4. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	13
1.5. STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	14
1.6. SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES	15
1.7. NATURE ET ENVIRONNEMENT	16
1.8. MESURES D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE	17
2. MODELE RÉGIONAL – OBJECTIFS D'AVENIR	18-19
2.1. LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE – PONT CULTUREL, IDENTITAIRE ET RÉGIONAL	20-21
2.2. LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE – INNOVATION, COOPÉRATION ET RESPONSABILITÉ	22-23
2.3. LA DG COMME RÉGION DE FORMATION – NOTRE CAPITAL D'AVENIR	24-25
2.4. LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE – LA SAUVEGARDE DURABLE DES PRESTATIONS SOCIALES	26-27
2.5. LA DG COMME RÉGION DE VIE – LA QUALITÉ DE VIE, C'EST NOTRE NATURE	28-29
3. STRATÉGIE DE DEVELOPPEMENT	30
3.1. LE CDR EN TANT QU'ORIENTATION SOCIO-POLITIQUE	31
3.2. LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE – LIGNES STRATÉGIQUES	32-33
3.3. LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE – LIGNES STRATÉGIQUES	34-36
3.4. LA DG COMME RÉGION DE FORMATION – LIGNES STRATÉGIQUES	37
3.5. LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE – LIGNES STRATÉGIQUES	38-39
3.6. LA DG COMME RÉGION DE VIE – LIGNES STRATÉGIQUES	40-41
3.7. TRANSPOSITION DU CDR – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	42-43
4. CHAMPS D'ACTION ET MESURES	44
4.1. CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE	45-48
4.2. MUTATION DÉMOGRAPHIQUE ET INTEGRATION	49-51
4.3. MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SOINS MÉDICAUX	52-56
4.4. FORMATION	57-64
4.5. EMPLOI	65-67
4.6. DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE	68-73
4.7. INNOVATION ET MUTATION TECHNOLOGIQUE	74-77
4.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE	78-79
4.9. LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES ET SYLVICOLES	80-83
4.10. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROTECTION DE LA NATURE	84-85
4.11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT	86-89

Renforcer l'identité culturelle, s'adapter aux évolutions sociétales et au vieillissement de la population, accroître la qualité de la formation et consolider son concept identitaire – tels sont les quatre défis stratégiques définis par le Gouvernement de la Communauté germanophone dans sa déclaration gouvernementale du 18 septembre 2007. C'est pour concrétiser ces défis qu'en mai 2008, le Gouvernement a commandé l'élaboration d'un Concept de développement régional (CDR). Son objectif consiste, sur base d'un dialogue structuré avec tous les groupes et toutes les personnes intéressés, à développer et à présenter un projet d'avenir adéquat pour la DG de façon à pouvoir définir les mesures qui permettront à la Communauté germanophone de répondre aux défis actuels et futurs.

Après une analyse exhaustive de la situation, un vaste processus participatif a été lancé en juin 2008. La Communauté germanophone et ses composantes ont été invitées via 19 colloques ouverts à participer à l'ébauche d'une vision commune de l'avenir. Le panel des participants comportait des citoyens intéressés, des entrepreneurs ainsi que des représentants des institutions, des associations, des fédérations et des autorités publiques. Près de 350 personnes ont ainsi discuté de thèmes clés tels que le développement rural, le marketing régional, la formation, les affaires sociales, l'environnement, le tourisme ou la culture. Grâce à ces différents colloques, plus de 40 entretiens ont pu être menés avec des experts provenant de divers organismes, institutions et instances. Cette large participation dans des domaines d'intérêt très divers a permis d'adopter une approche interdisciplinaire des différents thèmes abordés. Ces travaux ont été encadrés



Entretiens avec des experts	2008	2009		
Ministère de la Communauté germanophone	●●●	●●●		
Société de Promotion économique	●	●		
Office de l'emploi	●			
Conseil économique et social	●			
Conseil de la jeunesse d'expression allemande	●			
Office de la Communauté germanophone pour personnes handicapées	●	●		
Institut pour la formation et la formation continue dans les Classes moyennes et les P.M.E.	●			
Développement rural	●●			
Tourisme	●			
Parc naturel	●			
Aménagement du territoire	●●			
Colloques	2008	2009	Symposiums / Manifestations professionnelles	2008 2009
Communes	●●		Aménagement du territoire	● ●
Développement rural	●●		Identités régionales	● ●
Environnement / Parc naturel	●●●		Small is beautiful, isn't it?	● ●
Economie	●●●		La qualité en matière de tourisimes	● ●
Marketing régional	●			
Tourisme	●		Visite Eurac	● ●
Formation	●		Initiative pour l'avenir de l'Eifel	● ●
Affaires sociales	●●		Mission d'experts : le Vorarlberg	● ●
Identité culturelle	●		Atelier d'analyse des portefeuilles de compétences	● ●
Colloque de clôture		●		



par le Ministère de la Communauté germanophone ainsi que par une commission d'accompagnement regroupant des représentants du Gouvernement, du Ministère, des institutions paracommunautaires, de la promotion économique et du tourisme.

Ce type de CDR se serait avéré irréalisable sans les préparatifs et la précieuse collaboration de toutes ces personnes et institutions, souvent pendant plusieurs mois voire plusieurs années.

L'analyse régionale ainsi que l'animation des colloques ont été prises en charge par les cabinets de consultance commandités, Futour et Aixplan. Par ailleurs, entre le 4 et le 6 décembre 2008, la Communauté germanophone a invité une délégation de l'Académie européenne de Bozen, du centre d'innovation et des technologies du Tyrol du Sud et de la société de consultance Syneco Bozen afin de déterminer les potentiels et les prémices de développement de la DG à partir d'entretiens menés avec des entreprises et divers organismes. On a d'abord cherché à savoir comment mettre davantage à la disposition des P.M.E. de la région toutes les compétences du secteur de la recherche présentes dans l'Euregio Meuse-Rhin. Parmi les autres thèmes majeurs abordés, on citera l'aménagement du territoire, l'agriculture, le développement rural ainsi que les énergies renouvelables. Les diverses recommandations ont été intégrées au CDR.

Par ailleurs, dans le cadre d'une analyse des compétences sur le terrain, la société Agiplan a déterminé les secteurs de la DG manifestement plus importants, en termes de personnes actives et par comparaison à la Belgique ou à l'Euregio Meuse-Rhin.

Outre l'expertise externe, l'analyse plus globale présentait une plus-value importante pour l'élaboration du Concept de développement régional. C'est dans cette optique qu'ont été présentés en janvier 2009 l'initiative d'avenir pour l'Eifel et ses divers domaines d'action. Du 21 au 23 janvier 2009, une délégation de notre Communauté a participé à une mission d'experts dans le Land autrichien du Vorarlberg. Près de vingt représentants des secteurs de la recherche économique et du tourisme, des groupes politiques du parlement de la DG, des communes ainsi que des acteurs du développement rural, des producteurs et des distributeurs de produits régionaux y ont découvert des entreprises et des projets d'avenir et y ont discuté des perspectives avec des spécialistes. On a ainsi pu clairement déterminer comment le Vorarlberg, grâce à des concepts de développement largement implantés au niveau régional puis à une phase de conversion, avait réussi à se forger une place de choix au sein de l'Autriche en matière de stabilisation de l'espace rural. Les principaux facteurs de succès ont ici été la promotion cohérente de produits de niche sélectionnés et de filières régionales de création de valeur, l'instauration d'un climat propice à l'innovation et la coopération de tous les acteurs

au-delà des différents secteurs concernés. Tous ces éléments ont également été intégrés au CDR.

Par ailleurs, une série de manifestations faisant appel à des intervenants externes a permis d'éclairer différents thèmes intéressant directement la DG, notamment l'aménagement du territoire, l'identité régionale ou la promotion de la qualité dans le cadre touristique.

Parallèlement au CDR, on a beaucoup travaillé ces derniers mois à l'amélioration des compétences de la Communauté germanophone, plus particulièrement en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement, afin de mieux les intégrer à l'autonomie communautaire. En vue des clarifications et des préparatifs nécessaires, le Gouvernement de la Communauté germanophone avait préalablement créé un groupe de travail baptisé "Aménagement du territoire et logement". La question n'était pas tellement de savoir s'il fallait ou non prendre cette compétence en charge mais uniquement de déterminer la façon dont il convenait de l'exercer. Le groupe de travail a notamment traité de la portée du transfert de compétences pour la DG, de ce qu'il fallait changer au sein de la DG pour exploiter de manière optimale les nouvelles compétences et des enseignements qu'on pouvait tirer d'autres Régions d'une superficie comparable et assumant déjà des compétences en matière d'aménagement du territoire et de logement. Les résultats de ce groupe de travail, dont le rapport final a été présenté le 7 avril 2009, ont également été intégrés au CDR.

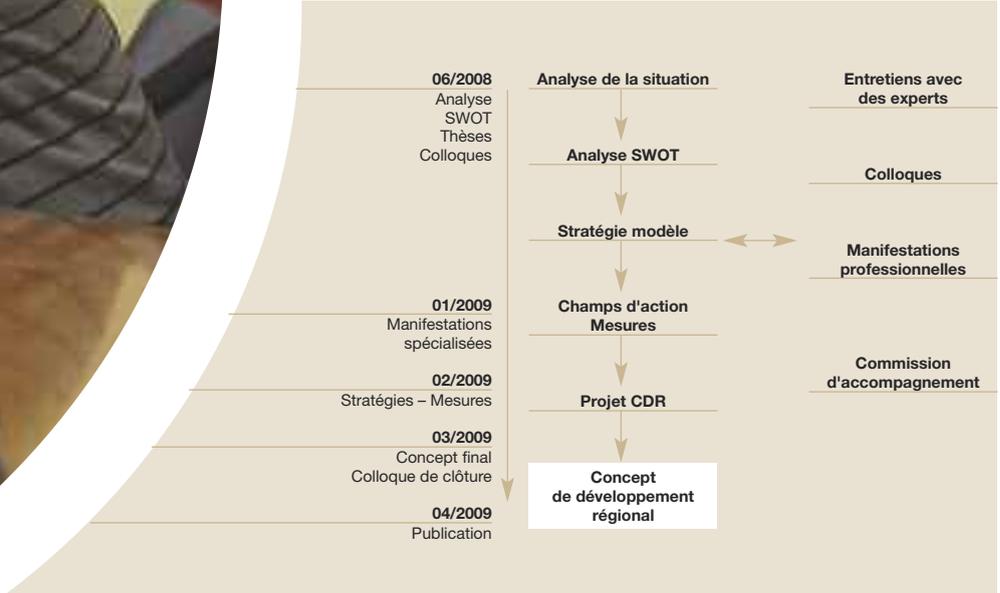
Les résultats de l'application du train de mesures de la période législative en cours, repris dans un rapport du Gouvernement daté du 9 avril 2009, ont également été intégrés au CDR, en particulier l'ensemble des mesures traitées séparément en raison de leur pertinence en termes de développement durable et dont la mise en œuvre a été présentée dans un rapport distinct datant du 18 mars 2009.

Dans le cadre du processus participatif, le Concept de développement régional a été modifié à plusieurs reprises et a finalement été présenté à l'ensemble des participants le 26 mars 2009. Il en est désormais à sa version finale. Dans son premier chapitre, le présent tome 2 du CDR aborde une analyse des atouts et des faiblesses résumant l'analyse régionale du tome 1. Ensuite, les auteurs dressent dans le chapitre 2 une esquisse du modèle régional de la DG en 2025. Le chapitre 3 aborde la stratégie de développement et explique comment la DG peut atteindre les objectifs de développement définis dans sa vision de l'avenir. Enfin, au chapitre 4, les cabinets de consultance externes proposent à titre d'exemple 84 mesures et projets directeurs différents pouvant servir de point de départ à la future élaboration et à l'application du CDR.





Grâce à ce modèle, à cette stratégie de développement et à ces recommandations concrètes, le CDR représente un projet d'avenir qu'il convient désormais de compléter et de développer par des actes concrets. Dans cette optique, le CDR doit servir d'impulsion et de piste de réflexion permettant de générer un cadre propice à la poursuite des négociations relatives à la vision défendue par la Communauté germanophone et à son élaboration commune. Comme le montre l'exemple du Vorarlberg, il est impératif que la transposition du Concept de développement régional soit considérée comme un devoir par tous les acteurs concernés appartenant à la société civile, à l'économie ou au monde politique. En définitive, la capacité qu'aura la Communauté germanophone d'affronter l'avenir dans les prochaines années et les prochaines décennies dépendra essentiellement du fait que tout le monde s'accorde sur une vision d'avenir aussi consensuelle que possible et l'applique ensuite de façon cohérente et consciente.





ANALYSE SWOT



La présente analyse SWOT (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) récapitule les conclusions de l'analyse régionale du tome 1. Pour celle-ci ont essentiellement été requis les travaux, documents et rapports du Gouvernement, du Ministère et des autres services publics ainsi qu'à l'analyse régionale publiée en janvier 2007 par la Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique et l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone. Cette analyse repose par ailleurs sur des informations obtenues dans le cadre d'entretiens avec des responsables du Gouvernement, du Ministère, des communes, des partenaires sociaux et d'autres acteurs sociaux. L'analyse a ensuite été approfondie dans le cadre de 19 colloques qui ont regroupé plus de 350 acteurs régionaux.

Les huit thèmes suivants ont été abordés dans le cadre de l'analyse SWOT :

- Situation géographique et délimitation territoriale
- Population et évolution démographique
- Culture et identité culturelle
- Enseignement et formation
- Structure économique et emploi
- Santé et affaires sociales
- Nature et environnement
- Mesures d'amélioration structurelle

Cette analyse SWOT présente l'avantage de relier entre eux les différents thèmes et de présenter les résultats palpables de l'analyse régionale de façon plus transparente. Elle constitue le point de départ de la définition du modèle et de la stratégie de développement.

1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉLIMITATION TERRITORIALE



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de centres tels qu'Aix-la-Chapelle, Maastricht, Liège et Luxembourg • Interface entre les zones culturelles romane et germanique • Coopérations transfrontalières dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région • Souveraineté législative • Trajets courts 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation périphérique au sein de la Belgique • Étendue limitée • Degré de notoriété limité 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la position grâce à un meilleur marketing national et international • Nouvelle extension de l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> • Futurs sites concurrents à proximité immédiate • Financement dépendant des dotations versées par l'État fédéral et par la Région wallonne avec fort degré de dépendance par rapport à la situation économique et de l'évolution démographique

1.2. POPULATION ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE



ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population escomptée jusqu'en 2030 • Immigration 	<ul style="list-style-type: none"> • Moindre densité de population • Taux de naissances inférieur • Solde migratoire négatif de la population belge • Vieillessement de la population en âge de travailler 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de connaissances des citoyens plus âgés • Augmentation de l'attractivité d'immigration • Main-d'œuvre hautement qualifiée par recrutement 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion croissante de la population allemande • Régression démographique après 2030 • Diminution de la population en âge de travailler • Augmentation du taux de dépendance

1.3. CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE



ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Interface entre les cultures européennes • Richesse du patrimoine culturel • Vie associative active • Vie culturelle attrayante et offres professionnelles • Fournisseurs médiatiques régionaux • Animation des jeunes assurée de manière structurelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande interne trop limitée pour les offres culturelles professionnelles • Faible protection des prestataires culturels professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des associations en vue du futur développement des communes • Motivation des jeunes vis-à-vis des fonctions bénévoles • Intégration de toutes les générations à l'offre culturelle • Mise en service de centres culturels régionaux à Saint-Vith et Eupen • Développement de la collaboration transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle génération trop peu représentée au niveau des activités associatives bénévoles • Succession difficile de certains prestataires de travaux culturels

1.4. ENSEIGNEMENT ET FORMATION



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Début précoce de l'apprentissage d'une deuxième langue • Stimulation systématique du multilinguisme • Résultats relativement corrects dans le cadre d'une comparaison des systèmes et des écoles • Nouveaux référentiels de compétences offrant des perspectives d'avenir en matière de politique de formation • Système de formation professionnelle et structure efficace de formation artisanale efficaces • Taux élevé d'embauche des apprentis et accompagnement par des secrétaires d'apprentissage • Large offre de formations continues spécifiques • Subventionnement et consultance en matière de formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesses au niveau des compétences de base • Part importante de retards scolaires en raison de la sélection précoce et du manque de compétences en matière de particularités comportementales et de difficultés spéciales d'apprentissage • Manque d'enseignants, essentiellement dans les secteurs des sciences naturelles, de l'économie et des langues • Manque de professionnalisme en matière de traitement des particularités comportementales • Besoin d'élargissement et d'assainissement de nombreuses écoles secondaires • Représentation trop peu importante des femmes dans la formation en alternance • Trop faible perméabilité au début et à la fin de la formation des classes moyennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Normes de formation uniformes axées sur les compétences • Attractivité de la profession d'enseignant depuis l'application de la réforme tarifaire et statutaire • Gestion de la qualité scolaire grâce aux inspections, à l'évaluation et aux rapports comparatifs • Extension des compétences linguistiques (langue maternelle / français anglais / néerlandais) • Compétences interculturelles • Coopération avec des sites scientifiques voisins • Consolidation de la DG en tant que lieu de formation grâce à l'extension de l'AHS • Coopération transfrontalière en matière de formation en alternance • Meilleure ramification des offres de formation professionnelle • Investissements permanents en matière d'infrastructures/coopérations avec des écoles supérieures 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la compétence linguistique en français • Augmentation de l'écart entre les très bons élèves et les élèves très faibles

1.5. STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes liaisons routières avec l'ensemble de la région • Implantation dans une région dynamique • Zones industrielles disponibles à des prix concurrentiels mais avec différences entre le nord et le sud • Proximité de plusieurs universités, écoles supérieures et centres de recherche • Caractère central du marché économique et de l'emploi en Europe occidentale • Économie imprégnée par les petites et moyennes entreprises • Solide structure économique grâce à un important mix sectoriel • Bonnes entreprises artisanales à prix concurrentiels • Entreprises de moyenne-haute technologie novatrices • Base stable d'évolution de l'emploi • Chiffres du chômage faibles • Mobilité de la main-d'œuvre (mais c'est aussi une faiblesse) • Frais de personnel réduits du point de vue de l'entreprise • Commercialisation et collaboration touristiques transfrontalières (GEIE) • "Cantons de l'Est" est un concept de destination ouvert assimilé à "Hautes Fagnes" • Office du tourisme à caractère professionnel • Belles possibilités de randonnées pédestres et cyclistes et offres touristiques destinées aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de liaisons de transports en commun • Déficit de zones commerciales et industrielles au sud • Manque d'équipements d'infrastructure des zones industrielles • Création de valeur ajoutée brute et PIB inférieurs à la moyenne nationale • Part trop restreinte de personnes très jeunes et âgées au niveau de l'activité professionnelle • Salaires bruts faibles et faible productivité du travail (d'un point de vue économique) • Nombre réduit de créations d'entreprises • Manque de main-d'œuvre et de main-d'œuvre spécialisée • Surreprésentation des branches affichant un dynamisme de développement globalement plus réduit • Trop peu de marketing régional distinct • Absence de sensibilisation touristique dans de nombreuses communes • Diminution du nombre de nuitées • Ostbelgien/Oostkantons/ Cantons de l'Est pas suffisamment connus à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau concept de zones industrielles et commerciales • Développement des zones commerciales appliquant des normes de qualité durable • Multilinguisme et compétences interculturelles constituant des avantages pour les entreprises internationales • Potentiel de mise en réseau et de stabilité • Solide situation de départ pour une croissance durable • Points de départ offrant des perspectives en matière de collaboration suprarégional / transfrontalière • Amélioration de l'accès aux innovations pour les petites et moyennes entreprises • Réseau de création et d'innovation et coopération avec les écoles supérieures • Offres immobilières pour créateurs d'entreprises • Développement de la construction durable (région-modèle) dans le secteur des nouvelles constructions et de l'assainissement • Énergies renouvelables et transformation du bois et du plastique qui sont des secteurs de croissance • Nouvelle orientation du marketing régional en relation avec le marketing touristique • Augmentation du taux de recrutement des femmes – facilitation via les offres de services • Exploitation du potentiel de connaissances des citoyens plus âgés • Tourisme - nature - culture durables • Cantons de l'Est assimilés à une région de saveurs gourmandes 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des frais de personnel • Augmentation du chômage en particulier chez les plus de 50 ans et les moins de 25 ans • Exode des entreprises non ancrées localement • Exode des personnes qualifiées et multilingues/ augmentation du "Brain Drain" • Pénurie de main-d'œuvre spécialisée, notamment en raison des navetteurs et de l'exode • Perte d'attractivité touristique (recul de l'agriculture, délocalisations, qualité des paysages et de l'environnement)

1.6. SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • 96 % des personnes âgées vivent chez elles • Solidarité intrafamiliale et aide entre voisins • Ramification des services d'aide et de soins et mise en place d'un service de consultance centralisé • Large couverture par les services d'aide ménagère • Accompagnement généralisé des familles avec enfants de 0 à 3 ans et dans le cadre de la médecine préventive • Bon encadrement pré-/ postscolaire des enfants • Hôpitaux de proximité • Structures spécialisées d'aide à la jeunesse • Structures spécialisées d'accompagnement des personnes handicapées • Grande implication de bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Listes d'attente pour l'aide ménagère et les lits en maisons de soins • Isolement croissant des personnes âgées par manque de mobilité • Déficits ponctuels de l'offre d'encadrement journalier et flexible des enfants de 0 à 3 ans • Pénurie de main-d'œuvre dans les hôpitaux et professions de soins de santé • Vieillissement de la structure des médecins généralistes • Absence de concept global en matière de médecine préventive pour une multitude d'acteurs • Possibilités insuffisantes d'intégration professionnelle pour les malades mentaux • Augmentation du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'insertion • Absence de reporting social exhaustif • Pénurie de surfaces habitables abordables • Pénurie de surfaces habitables adaptées aux seniors et aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au vieillissement actif des seniors • Élaboration de concepts de logement et d'accompagnement alternatifs pour les seniors • Concepts intégrés de logements et de quartiers • Création de "maisons de rencontre" pour les citoyens âgés • Soutien du bénévolat et de l'engagement social • Coopération entre hôpitaux • Formation de main-d'œuvre de soins et d'assistance • Évolution vers de brefs séjours avec prise en charge ambulatoire par les médecins généralistes • Construction et extension de maisons médicales • Coopération avec les régions voisines • Intégration durable des personnes handicapées • Prestations d'aide quotidienne pour les familles • Normes sans barrière pour les familles et les seniors et primes à la construction et à l'assainissement des logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Déficits de prise en charge dans les petits villages et les hameaux • Besoins croissants de soins • Demande croissante de places en maison de retraite et de soins • Taux de démence sénile en hausse • Perte de sites hospitaliers • Difficulté de recrutement de nouvelles nourrices • Augmentation du nombre d'enfants et de mineurs en situation critique • Absence de concept d'intégration des immigrés • Migration de jeunes adultes et de leurs familles

1.7. NATURE ET ENVIRONNEMENT



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des paysages et qualité du milieu culturel et naturel • Compétitivité des exploitations agricoles • Taux de boisement important • Bonne qualité de l'air et de l'eau • Haute spécialisation dans le secteur des constructions en bois et de la transformation du bois • Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de documentation spécifique à la DG pour l'environnement et la nature • Absence de prise de conscience de la population concernant l'importance de l'agriculture • Trop faible éventail de produits agricoles • Pas de transformation du lait à grande échelle, faible diversification • Exploitation forestière sensible à la crise • Monoculture de conifères • Transformation écologique des forêts trop lente • Parc naturel trop peu présent • Faible identification • Centres villageois synonymes de personnes âgées, nouveaux arrivants et maisons de vacances • Absence ou désuétude des plans d'aménagement du territoire et d'urbanisation • Morcellement des lotissements, notamment en raison des contraintes des plans de secteur • Pénurie de zones d'habitat disponibles au sud • Prix élevés des terrains à bâtir au nord de la DG compliquant l'acquisition de logements pour les jeunes familles belges • Absence ou exode des commerces de détail dans les villages 	<ul style="list-style-type: none"> • Monitoring de la qualité environnementale • Grande qualité du cadre de vie en tant que facteur local • Sensibilisation et consolidation de la prise de conscience environnementale • Promotion des produits régionaux de qualité • Commercialisation régionale des produits en tant que perspectives d'avenir • Gestion de la forêt dans le respect de la nature et transformation des forêts à risques en forêts mixtes avec une forte diversification des essences • Utilisation de matières premières biologiques • DG faisant office de région-pilote belge en termes de rentabilité énergétique • Exploitation et fonctionnement du parc naturel en tant que plate-forme et prestataire de services • Examen de la possibilité de création d'une région écologique modèle • Nouvelle définition des schémas d'urbanisation • Actualisation des anciens plans de secteur et d'urbanisation • Initiative de logement pour les jeunes familles • Sauvegarde du bâti ancien et utilisation des logements vides • Actions concertées pour l'affectation de terrains à bâtir dans les cœurs de village • Initiatives destinées à préserver les services de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Déperdition des formes caractéristiques du paysage, par exemple les haies • Faible prise de conscience de la qualité actuelle du paysage • Perte d'exploitations agricoles • Transformation agro-structurelle • Perte de paysages culturels caractéristiques • Perte de forêts instables en cas de changement climatique durable • "Politique de clocher" – peu d'activités dépassant le cadre d'un village • Nouveau morcellement des villages • Risque de disparition des noyaux locaux • Manque d'attractivité de la vie villageoise pour des familles • Peu de propension à l'exploitation des surfaces habitables des anciennes constructions dans les cœurs de village

1.8. MESURES D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux programmes INTERREG transfrontaliers (EMR et GR) • Propre programme opérationnel dans le cadre du Fonds social européen • Coopération trans-communale dans le cadre du programme LEADER pour le sud de la DG • Adhésion à l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel depuis 2008 	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation des programmes INTERREG s'avère souvent difficile en raison de la taille de la DG et de l'absence d'acteurs • L'application du Plan Marshall échoue souvent dès l'accès aux informations ou en raison de la découpe géographique des clusters 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction d'intermédiaire dans le cadre de coopérations transfrontalières (compétences inter-culturelles et linguistiques) • Adaptation en souplesse aux contraintes structurelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures permettant une collaboration exhaustive avec des partenaires de régions plus importantes ne sont pas toujours présentes • Focalisation accrue des programmes de développement de l'UE sur des thèmes ne relevant pas des compétences de la DG



MODELE RÉGIONAL – OBJECTIFS D'AVENIR

Le modèle régional de la Communauté germanophone a pour objectif de formuler des “projections internes” de notre développement qui nous aideront à préciser nos actions au sein de la DG tout en garantissant une orientation durable.

Un modèle ne peut pas se résumer à une simple déclaration d'intention sans engagement, il doit appliquer à long terme une vision d'avenir à la fois ambitieuse et motivante. Ce modèle n'aura un effet moteur que s'il réunit un maximum d'acteurs avec leurs valeurs, leurs souhaits et leurs idées concernant la Communauté germanophone. C'est pourquoi nous avons élaboré ce Concept de développement régional à partir d'une large participation citoyenne et institutionnelle. C'est également dans cette perspective que nous souhaitons actualiser régulièrement ce modèle de la Communauté germanophone.

Dans le cadre du futur développement de la Communauté germanophone, nous voulons nous laisser guider par trois grands principes de base : le caractère durable, l'innovation et la coopération.

Le principe du développement durable est ancré en Communauté germanophone depuis un certain temps. Nous sommes conscients de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures et nous exploiterons nos ressources de manière à préserver ce capital pour les générations qui nous succéderont. Nous tiendrons à la fois compte des aspects économiques, écologiques et sociaux.

Nous compléterons cette approche par un “esprit d'innovation” que nous intégrerons à l'ensemble du secteur, de manière horizontale. Nous accepterons par ailleurs délibérément des approches novatrices et les stimulerons de façon ciblée car c'est la seule manière de permettre à des processus d'évoluer de façon positive, d'exploiter les ressources disponibles et de créer de nouvelles gammes de produits. Pour nous, l'innovation n'est pas qu'une question d'économie et de science. Il s'agit bien davantage d'une mentalité globale, adaptée à notre spécificité et à laquelle nous pouvons par conséquent donner libre cours.

En tant que DG, nous cherchons à coopérer avec les régions voisines ainsi qu'avec les métropoles qui s'y rattachent. Notre futur développement tient compte de manière cohérente de ces perspectives suprarégionales. Nous valorisons ici notre identité linguistique et culturelle, notre multilinguisme et nos compétences interculturelles et jouons un rôle important de relais vis-à-vis de nos voisins. Ces frontières qui nous conditionnent depuis de longues années prendront ainsi une nouvelle dimension. Nous utiliserons également cette culture frontalière comme une opportunité unique en son genre, une chance de vivre plus fortement notre propre culture, de la préserver de manière active et de la communiquer de manière proactive aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre communauté.

Les acteurs collaborant au processus d'élaboration de ce modèle, qu'il s'agisse d'autorités publiques, d'entreprises, d'institutions ou de fédérations, ont donné d'importantes impulsions au nom de notre communauté et ont imaginé en guise d'objectifs de ce modèle une communauté tournée vers l'avenir, le bien-être commun, une culture et des perspectives dépassant les générations. C'est dans cette optique que ce modèle régional définit l'avenir de la Communauté germanophone, dans une perspective nous menant jusqu'en 2025. Nous pensons que ce modèle doit absolument être actualisé en permanence et de manière cohérente afin d'être considéré comme un instrument dynamique et pouvoir être appliqué comme tel.



2.1. LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE – PONT CULTUREL, IDENTITAIRE ET RÉGIONAL

Tout en préservant délibérément notre identité culturelle, nous souhaitons exploiter jusqu'en 2025 la situation exclusive de la DG au sein de l'Europe occidentale afin de transformer notre région et lui conférer une nouvelle fonction de passerelle active entre les territoires wallons et flamands ainsi que néerlandais, luxembourgeois et allemands.

Nous voulons par ailleurs exploiter de manière ciblée les vastes opportunités et possibilités "d'apprentissage sans frontière" afin de développer cette position exclusive.

- Nous souhaitons considérer et présenter notre région de manière active comme un nouveau point médian de la diversité interculturelle. Nous y voyons une nouvelle culture frontalière que nous vivons au quotidien.
- Nous positionnerons la Communauté germanophone en tant que région frontalière et nous continuerons à consolider sa position au sein des structures transfrontalières. Nous stimulerons toujours la coopération transfrontalière dans tous les domaines ainsi que dans le cadre des programmes européens de promotion et des réseaux régionaux.
- En collaboration avec d'autres régions européennes, nous participerons activement à la création de l'Europe des régions. Nous accorderons une attention toute particulière aux régions frontalières se trouvant au point d'intersection de plusieurs cultures.
- De façon plus ciblée encore, nous intégrerons dans la conscience collective le travail culturel et les réalisations de nos acteurs culturels – notamment en tant que





partie intégrante de notre identité et de notre qualité de vie – nous l'exploiterons également pour esquisser notre profil et nous continuerons à encourager ce travail culturel actif.

- Nous voulons permettre à tous les citoyens et citoyennes d'accéder de manière durable aux offres culturelles.
- Nous voulons consolider de manière durable la culture associative et ainsi permettre aux associations culturelles et sportives d'intégrer de manière active et passive toutes les générations.
- Nous voulons permettre aux jeunes d'accéder aux offres culturelles, promouvoir une culture de la jeunesse et inciter les jeunes à concevoir leur propre production culturelle.
- Nous offrirons à la jeunesse de vastes possibilités de participation et d'épanouissement social, tout en consolidant et développant les normes participatives existantes.
- Nous voulons consolider notre identité et nos compétences linguistiques en promouvant activement notre langue maternelle – en tant que langue principale mais aussi comme langue régionale – tout en entretenant, cultivant et développant notre multilinguisme en tant qu'atout régional.
- D'une manière conséquente, nous continuerons à permettre l'accès de tous à une large gamme de médias et adopterons une approche responsable de ces médias dans la mesure où notre position d'interface entre plusieurs cultures illustre de façon transparente toute l'importance de la diversité d'opinions et des médias.
- Nous souhaitons faire rayonner notre patrimoine culturel afin qu'il apparaisse comme un élément essentiel de notre identité et ce, dans toutes les couches de la société, mais en particulier chez les jeunes et dans les populations immigrées.



2.2. LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE – INNOVATION, COOPÉRATION ET RESPONSABILITE

D'ici 2025, nous souhaitons profiler la DG en tant que région d'artisanat et de services, et comme région incitant et soutenant activement la diversité de ses petites entreprises grâce à de puissants réseaux.

Nous continuerons par ailleurs à consolider et à profiler la DG en tant que lieu exceptionnel de compétences créatives en termes d'entrepreneuriat, grâce à une coopération menée par nos soins et de manière proactive en direction à la fois des entreprises mais aussi de la science, de la recherche et de la promotion de l'esprit d'innovation.

- Nous voulons délibérément développer les atouts de notre région en tant que "marque" en créant une région novatrice d'artisanat et de services.

- Nous visons un marketing régional exhaustif pour la DG afin de mieux sensibiliser le public aux attraits de notre région, de la culture d'entreprise, de la main-d'œuvre qualifiée et multilingue, de la qualité de vie et de la diversité culturelle vécue de façon concrète.

- Nous voulons soutenir la région économique de l'Est de la Belgique en promouvant activement l'implantation d'entreprises dans des secteurs clés clairement définis afin de consolider le mix sectoriel nécessaire à nos yeux et offrir ainsi aux entreprises davantage de synergies exploitables. Nous développerons dans cette optique et de manière ciblée les secteurs clés suivants sous forme de clusters :

- > Mécanique de précision et mécatronique
- > Plastique et bois
- > Bio-matières synthétiques et nanotechnologie
- > Bois et construction
- > Design mobilier et du bois
- > Construction à haute efficacité énergétique
- > Agriculture et transformation des produits alimentaires
- > Services de nature économique et petite entreprises commerciales



- En vue d'une campagne proactive dans le secteur de la recherche, nous soutiendrons activement ces secteurs clés grâce à un réseau autonome d'innovation et de création d'entreprises exploitant notre proximité par rapport à des grands sites européens d'enseignement supérieur et de recherche, de façon à susciter l'essaimage et de relier ainsi à long terme les prestations de services scientifiques à la DG. Nous voulons exploiter ce réseau d'innovation et de création pour mieux intégrer, en qualité de partenaires, les différents secteurs et corps de métiers.

- Dans un environnement concurrentiel, nous allons lancer un nouveau concept de zones d'activités économiques au sein de la DG. Cette initiative visera à promouvoir, avec d'autres régions, des zones attrayantes à la fois pour les entreprises de la DG et pour les entreprises étrangères. Nous offrirons en la matière des normes durables et sociales et souhaitons promouvoir le recyclage.

- Nous considérons que la large diffusion des compétences des entreprises à tous les niveaux constitue un atout de la DG que nous souhaitons développer de manière ciblée et profiler en tant qu'atout local.

- Nous exploiterons les possibilités de renforcer les connexions déjà excellentes de la DG avec les réseaux de transport suprarégionaux et assurerons la jonction avec les réseaux haut débit dans le secteur des télécommunications.

- En collaboration avec les communes, nous souhaitons ouvrir de nouvelles perspectives afin de promouvoir de manière ciblée, à partir de nouveaux modèles d'approvisionnement en énergie ou d'audits énergétiques, un secteur de l'énergie reposant sur des ressources durables et faisant appel à des mesures de "contracting".

- Nous souhaitons consolider et continuer à développer comme atout régional le taux d'emploi élevé par comparaison avec la moyenne européenne – notamment en faveur des personnes à capacité réduite.

- Nous considérons que les besoins de main-d'œuvre et la mutation démographique constituent les principaux défis des années à venir et que nous ne pourrions relever ceux-ci qu'en améliorant pour les salariés, de manière cohérente et durable, les conditions-cadre des entreprises et l'attractivité de notre région.

- Dans le cadre d'un pacte générationnel, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de promouvoir activement une culture d'entreprise incitant les entreprises à exploiter davantage le recours à des salariés plus âgés et donc plus expérimentés.

- Afin d'améliorer nos conditions économiques cadres, nous visons un transfert des compétences en matière d'aménagement du territoire et de logement de la Région wallonne vers la DG afin de pouvoir mieux prendre en compte nos spécificités locales.

- Dans le cadre d'un futur aménagement du territoire, nous souhaitons tenir compte des défis démographiques, nous efforcer de créer davantage de structures de lotissements compacts et lancer un concept apportant des solutions novatrices aux questions des services de proximité et de la garantie de la qualité de vie, tout en tenant compte des besoins des personnes handicapées ainsi que des perspectives d'évolution démographique.

2.3. LA DG COMME RÉGION DE FORMATION – NOTRE CAPITAL D'AVENIR

D'ici 2025, nous souhaitons faire de l'égalité des chances en matière de formation, de la qualité de l'enseignement, de la formation professionnelle et la diversité des offres de formation non formelle un atout patent et reconnu de notre région.

Avec le français comme première langue étrangère ainsi que l'anglais et le néerlandais en tant qu'offres classiques complémentaires, nous exploiterons et développerons les offres de qualification tout au long de la vie ainsi que notre multilinguisme pour consolider notre position exclusive de région frontalière.

- Nous considérons que notre mission permanente consiste à assurer l'égalité des chances en matière de formation et à améliorer la qualité de formation proprement dite. Nous atteindrons ces objectifs en développant et en appliquant des normes orientées sur les compétences. Dans cette optique, nous considérons comme piliers essentiels l'évaluation permanente, interne et externe, ainsi que les mesures de consolidation de la responsabilité directe des écoles. L'une de nos missions clés consiste à poursuivre l'application et le développement de notre "concept politique global en matière d'enseignement".
- Nous considérons que la promotion accrue des formations non formelles constitue un atout régional décisif à continuer d'exploiter de manière ciblée.
- En matière d'enseignement, nous visons l'élaboration de normes homogènes et tentons d'aménager celui-ci de façon à garantir des transitions harmonieuses. Dans la mesure où nous visons une formation des enfants jusqu'en huitième année aussi homogène que possible, c'est avant tout l'interface entre l'école primaire et l'école secondaire qu'il convient de faciliter.
- Nous avons pour objectif de définir et d'appliquer des normes d'enseignement orientées sur les compétences des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.
- Nous visons de manière cohérente un système efficace de diagnostic précoce des déficits d'apprentissage ainsi que de stimulation des surdoués de manière à pouvoir aider les élèves concernés par des plans d'accompagnement individualisés et ciblés.
- Nous permettons une formation scolaire intégrative des élèves nécessitant un soutien particulier.
- A tous les niveaux, nous souhaitons activement encourager la capacité de faire face aux conflits, afin de considérer une culture constructive du conflit comme un enrichissement de nos dialogues quotidiens.
- Nous voulons inciter les jeunes de tout niveau de performance à se passionner de manière ciblée pour les sciences naturelles, les techniques ainsi que l'innovation, en ce compris dans le secteur non technique, tout en créant des conditions qui les motivent et les encouragent par le biais de concours et de contacts avec des entreprises et des instituts de recherche. Dans cette optique, nous souhaitons élaborer un réseau de lieux d'apprentissage extrascolaires et permettre aux écoles de les exploiter.



- Nous savons que grâce à nos structures de taille adéquate, nous sommes en mesure d'évaluer la situation dans le secteur de l'enseignement de façon permanente et exhaustive, de prendre des mesures ciblées et de les appliquer de manière efficace. Dans cette même optique, nous continuerons à exploiter cette dimension tout en développant, grâce à une évaluation et une coopération permanente avec le know-how externe, la qualité de nos offres d'enseignement et de formation afin de les transformer en atout qualitatif régional de la DG.

- Nous considérons que le large éventail des professions faisant l'objet d'une formation professionnelle et la forte orientation pratique de la formation en alternance constituent des atouts régionaux de la DG. Nous souhaitons continuer à développer les coopérations existantes ainsi que l'ouverture des systèmes de formation, de même que les possibilités de comparaison des différents systèmes et à viser une certaine perméabilité par rapport aux études ultérieures. Nous lutterons contre les déficits d'apprentissage et la résiliation des contrats d'apprentissage et prendrons des mesures pour que tous les élèves de tous les niveaux de performances soient motivés par nos formations professionnelles ainsi que par les perspectives professionnelles au sein de nos entreprises.

- Nous souhaitons prendre des mesures visant à stimuler et développer nos compétences linguistiques de manière ciblée. Nous élaborerons des référentiels de compétences et plans d'apprentissage et définirons des matériaux didactiques en tant qu'instruments nous permettant d'assurer des niveaux de compétences uniformes. Il conviendrait par ailleurs de prendre des mesures permettant de standardiser le niveau de compétences des enseignants, surtout dans les années inférieures (écoles maternelles, écoles primaires) et d'exploiter les possibilités de coopération avec des "native speakers" des régions voisines.

- Nous souhaitons renforcer la responsabilité propre des écoles et leur permettre d'affronter efficacement leurs nouvelles missions de développement qualitatif. Dans cette optique, nous voulons, grâce à la formation permanente, contribuer au développement au sein des écoles du travail en équipes et des structures d'encadrement intermédiaire.

- Nous ne voulons plus que le financement d'une école dépende directement du nombre d'élèves afin de permettre une plus grande stabilité en termes de travail pédagogique.

- Nous souhaitons améliorer la qualité et la transparence de notre offre de formation permanente pour les enseignants en mettant en place un partenaire central d'application et de coordination.

- Nous considérons que l'un de nos principaux défis est de soutenir les jeunes dans le cadre de leur orientation et de leur recherche professionnelle ainsi que dans la transition entre études et métier, tout en assurant un soutien actif de type conseil en insertion lors de la recherche d'un emploi.

- Nous souhaitons développer notre modèle de mesures de qualification et d'intégration à plusieurs degrés et destiné aux groupes défavorisés en termes de recrutement, grâce à des campagnes d'information, des centres d'aide sociale, des conseillers d'insertion ainsi que d'autres offres de nature socio-économiques.

- Nous allons développer pour la DG un concept intégré "d'éducation tout au long de la vie" appliquant les compétences clés définies par l'UE. Le but est que chaque citoyen puisse, de la crèche à l'académie des seniors et indépendamment de son niveau de formation, être accepté dans un cycle d'apprentissage permanent approprié et ne perde pas ainsi le lien avec la vie sociale et le monde du travail.

- Nous ne voulons pas considérer "l'éducation et la formation tout au long de la vie" comme un simple objectif social mais aussi comme un défi pour nos entreprises et leurs salariés; nous voulons encourager cette vision par des offres adaptées.



2.4. LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE – LA SAUVEGARDE DURABLE DES PRESTATIONS SOCIALES

D'ici 2025, nous voulons transformer la DG en un lieu doté, d'une part, de soins médicaux fondamentaux proches des citoyens et, d'autre part, d'un réseau d'ambulances et de prise en charge active, extrêmement efficace et de grande qualité.

Par ailleurs, dans l'optique de l'évolution démographique, nous souhaitons fixer l'intégration des citoyens/citoyennes médicalement, socialement ou même économiquement défavorisé(e)s comme critère de qualité de vie palpable et comme caractéristique exclusive de notre société.

- Nous considérons que la part croissante de personnes âgées constitue une grande chance, dans la mesure où nous reconnaissons, apprécions et exploitons de manière judicieuse leur potentiel intellectuel, leur riche expérience et leur propension croissante à assumer des missions bénévoles.
- Nous voulons remédier aux problèmes liés à l'accompagnement des personnes âgées, dépendantes ou handicapées grâce à la construction préventive de logements sociaux et des mesures de sauvegarde des logements dans les zones urbaines ou rurales jusqu'alors habitées par ces personnes.
- Nous soutiendrons l'engagement des familles accompagnant et soignant activement leurs proches aussi longtemps que possible dans leur cadre de vie d'origine.
- Nous relèverons les défis sociaux que représente l'évolution démographique en augmentant l'aide ménagère et en garantissant les soins de santé préventifs grâce à de nouvelles offres d'accompagnement pour tous.
- Nous souhaitons relever le défi de l'intégration des personnes nécessitant une aide et une assistance pour remplir leurs tâches quotidiennes et/ou pour participer activement à la vie sociale. Cela signifie à nos yeux qu'il convient d'intégrer ces personnes de manière durable dans tous les aspects de la vie sociale.
- Nous souhaitons exploiter de nouveaux niveaux d'intégration du travail social grâce à l'implication coopérative d'autres partenaires.
- Nous encourageons toutes les possibilités de création de réseaux et d'accords de coopération destinés à préserver au sein de la DG des soins hospitaliers et médicaux de grande qualité et proches des citoyens. Nous soutiendrons activement les médecins, par exemple en développant des centres de prestations de soins de santé coopératifs et efficaces de type "maisons médicales".





- Nous proposerons aux services de soins déjà solidement organisés en réseaux des plates-formes d'expérience et de coordination ou nous leur permettrons d'en créer.
- Nous souhaitons réagir aux conséquences de l'évolution démographique par de nouvelles formes de rencontre, de communication et d'assistance à un large niveau.
- En matière de construction de logements neufs et de rénovation, nous voulons élaborer et encourager activement des normes générales larges et sans barrière, tout en garantissant, en matière de logements sociaux, une norme de principe sans barrière.
- Nous lutterons contre l'isolement des personnes en favorisant l'attrait des centres de villages et de hameaux, la communication intergénérationnelle ainsi qu'une mobilité de qualité et abordable.
- Nous souhaitons favoriser la qualité de vie de toutes les familles vivant en DG, créer des concepts spécifiques et appliquer des mesures nous permettant d'être considérés comme une région ouverte et agréable pour les familles.
- Nous souhaitons proposer de manière active des conseils de santé préventifs afin d'éviter la surcharge pondérale et garantir durablement une alimentation saine au sein des familles.
- En matière de prise en charge des enfants, nous considérons qu'une offre flexible dans le temps constitue une norme de qualité que nous souhaitons garantir à long terme.
- Nous souhaitons réduire les comportements à risques des jeunes grâce à une offre d'accompagnement préventive pour toutes les familles intéressées.
- Dans le cadre d'une "région de solidarité et de bien-être", nous souhaitons également utiliser la qualité de nos services de santé pour que ceux-ci soient considérés comme faisant partie de notre offre touristique.

2.5. LA DG COMME RÉGION DE VIE – LA QUALITÉ DE VIE, C'EST NOTRE NATURE

D'ici 2025, nous souhaitons continuer à développer la DG en tant que région à très haute qualité de vie. Dans cette optique, nous y intégrerons et développerons la diversité des paysages culturels, le cadre naturel, l'harmonie de nos villages et de nos villes, la mobilité durable, les structures liées aux services de proximité et à l'évacuation des déchets ainsi que la culture quotidienne.

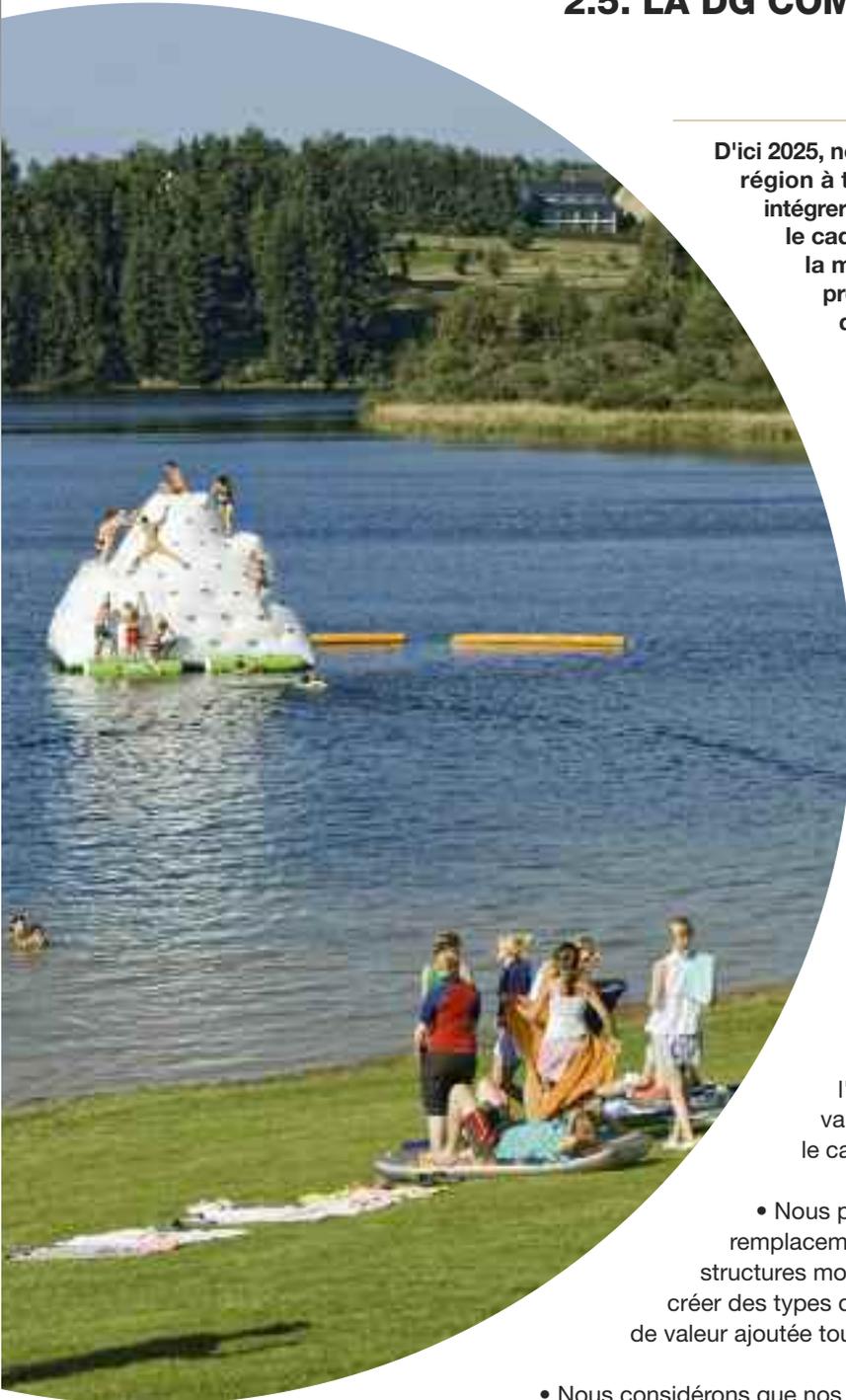
A cette fin, nous soutiendrons l'importance essentielle de l'agriculture et de la sylviculture afin de garantir un vécu touristique de qualité, grâce à de nouveaux produits ou services ainsi que par la mise en œuvre de coopérations créatives. Nous exploiterons les compétences nouvellement acquises en matière d'aménagement du territoire et de logement pour appliquer une politique d'implantation industrielle et commerciale et de préservation de la nature qui soit socialement et écologiquement responsable.

- Nous considérons qu'une "région de solidarité et de bien-être" associée à une "région de saveurs et de bien-être" constituent des objectifs globaux et transversaux ainsi que des défis interdisciplinaires nous permettant de valoriser notre région à l'égard de notre propre population et de la rendre plus attrayante pour nos hôtes. Là également, il s'agit d'une mission future pour notre économie, notre agriculture et notre sylviculture ainsi que le tourisme.

- Dans le cadre de notre agriculture, nous souhaitons exploiter la forte concentration de pâturages pour permettre l'élaboration de concepts novateurs et coopératifs de valorisation de nos produits et ainsi préserver durablement le caractère concurrentiel de nos entreprises.

- Nous proposerons aux propriétaires de forêts, dans le cadre du remplacement de leurs essences actuelles par des essences et des structures moins sensibles à la crise, un soutien actif qui permettra de créer des types de forêts et donc de paysages plus attrayants en termes de valeur ajoutée touristique.

- Nous considérons que nos forêts, nos pâturages et le paysage de haies unique en Europe constituent un capital touristique majeur et nous souhaitons aider les propriétaires à intégrer et à exploiter ces perspectives.



- Nous souhaitons exploiter la diversité de nos entreprises dans le secteur de l'artisanat alimentaire pour générer de nouvelles filières de création de valeur dignes d'une "région de saveurs et de bien-être" et initier de nouveaux développements de produits de qualité.
- Nous souhaitons soutenir activement la qualité de vie en zone rurale grâce à un accès durable aux progrès technologiques de base, aux soins préventifs publics et aux soins de proximité garantis.
- Nous considérons que la diversité de la vie associative en zone rurale constitue une forme de qualité de vie que nous soutenons en incitant toutes les générations, avec ou sans handicap, ainsi que les populations immigrées à s'engager activement.
- Nous proposerons l'exploitation des anciens logements situés au cœur de nos villages dans le cadre d'alternatives de logement dédiées aux jeunes familles ou à de nouvelles formes de cohabitation des personnes âgées.
- Afin de continuer à garantir la construction de logements sociaux, nous souhaitons promouvoir la disponibilité des terrains à bâtir en lançant des programmes ciblés de promotion de construction de logements ainsi que des activités spécifiques sur le marché immobilier.
- Nous consoliderons le réseau de transport et les bonnes liaisons actuelles avec les villes voisines et nous mettrons cet atout en exergue dans le cadre de notre marketing régional.
- Nous considérons qu'un accès global aux offres de transport de proximité dans l'ensemble de la zone rurale constitue une mission prioritaire et nous souhaitons à cet effet optimiser des systèmes de mobilité flexibles et abordables, garantir des liaisons de transport public dans l'ensemble de la DG et proposer des conseils en matière de mobilité.
- Nous souhaitons sensibiliser davantage l'opinion publique sur l'importance du tourisme pour la qualité des espaces de loisirs et de délasserment de proximité attractifs ainsi que pour l'économie régionale.
- Nous allons lancer une offensive de qualité pour le tourisme, l'artisanat et le commerce afin de renforcer les entreprises en termes de compétitivité.
- Dans les entreprises offrant des services de santé et à proximité de lieux de santé tels que Spa et Aix-la-Chapelle, nous considérons que la grande qualité de nos offres et de nos prestations sociales constitue une chance de présenter les Cantons de l'Est comme une "région de solidarité et de bien-être" et d'adopter ainsi une nouvelle position sur le marché croissant du tourisme de la santé, plus spécialement pour les personnes souffrant d'un handicap.
- Nous allons renforcer la destination touristique que constituent les Cantons de l'Est afin de compléter l'offre en termes de région écologique plus attrayante, de mettre de nouveaux accents et de la développer grâce à une collaboration continue dépassant le cadre des Etats et des frontières linguistiques.
- Nous utiliserons la richesse culinaire et la tradition gastronomique de notre région pour nous ouvrir de nouvelles perspectives grâce aux produits de qualité de nos entreprises.
- Nous visons un positionnement extérieur constant et efficace de toutes les institutions s'occupant de communication en matière de tourisme, d'économie et d'administration.
- Nous considérons que la grande qualité de notre espace naturel représente un potentiel essentiel pour la qualité de vie et nous souhaitons le promouvoir en développant le Parc Naturel ou dans le cadre de l'établissement d'une région-modèle sur le plan écologique.
- Nous souhaitons préserver la grande qualité de l'eau de nos ruisseaux, rivières et lacs et soutenons dans cette optique, dans le cadre de nos compétences, toutes les mesures de relevé et de documentation de la qualité de l'eau, de revitalisation ainsi que de création de systèmes optionnels d'épuration des eaux.

3



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La Communauté germanophone (DG) est enchâssée entre des régions métropolitaines agissant comme des étaux et ayant un fort pouvoir d'aspiration. Elle est par conséquent exposée au risque latent de perdre son autonomie et de ne plus être qu'un simple faubourg. Ceci dit, cette situation présente également des opportunités. Il existe en effet dans les régions métropolitaines des déficits pouvant être exploités de façon adéquate par une région frontalière dynamique et de nature plutôt rurale. Dans cette optique, l'identité linguistique et culturelle ainsi que le paysage comparativement encore très naturel constituent d'importants atouts. Le multilinguisme spontané, la situation stratégiquement favorable sur la frontière linguistique, l'accessibilité correcte ainsi que la nature et le paysage offrent conjointement un important potentiel de développement de la Communauté germanophone. A partir du modèle régional de la Communauté germanophone, il convient d'élaborer des stratégies de développement permettant d'exploiter ces potentiels et d'appliquer concrètement ce modèle.

3.1. LE CDR EN TANT QU'ORIENTATION SOCIO-POLITIQUE

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est considéré comme une mission transversale importante dans tous les secteurs de la Communauté. Les objectifs stratégiques sont ici constitués par la formation au développement durable, le renforcement du capital social, la promotion de l'économie durable et l'augmentation de l'efficacité des ressources. Ce qui a déjà été atteint doit être consolidé et élargi.

ENCOURAGER UNE MENTALITÉ AXÉE SUR L'INNOVATION

En tant que choix ayant fait ses preuves, l'encouragement à l'innovation doit également être intégré horizontalement dans tous les domaines de la Communauté. Le benchmarking et la prise en compte de "Best practices" ne suffisent pas. En effet, se mesurer aux meilleurs revient finalement à seulement tenter d'accéder tardivement à leur ancienne position. La Communauté germanophone n'occupera une place de pointe tournée vers le succès et l'avenir que si elle parvient à remettre certains dogmes sectoriels en question, à accepter de façon parfaitement consciente des idées sortant des sentiers battus ou à les promouvoir de manière ciblée, à bousculer des principes économiques apparemment indéboulonnables et à créer l'environnement créatif et la confiance en soi nécessaire pour permettre cette innovation permanente. Ce qui paraît impossible correspond en effet souvent à ce qu'on n'ose pas tenter. L'objectif stratégique consistera par conséquent à promouvoir durablement une culture de la mutation permanente.

EXPLOITER LES COOPÉRATIONS

La Communauté germanophone mise depuis toujours sur la coopération car sans celle-ci, elle ne serait pas viable à terme. On peut distinguer en la matière trois objectifs stratégiques. La Communauté germanophone doit tout d'abord se positionner et être considérée et reconnue, à l'échelle nationale et internationale, comme une entité autonome car ce n'est qu'à cette condition qu'elle bénéficiera à long terme des fondements nécessaires à son existence. Les principaux éléments de ce positionnement sont l'identité linguistique et culturelle, l'autonomie institutionnelle, la situation frontalière et la compétence interculturelle. Deuxièmement, la coopération permet à la Communauté germanophone de compenser les ressources et les effets d'échelle qui lui font défaut et ainsi d'élargir son offre de services aux citoyens, aux entreprises et aux institutions. Troisièmement, l'Etat tout comme les entreprises et les institutions privées peuvent améliorer en permanence la qualité de leurs produits et de leurs services grâce aux échanges d'expériences continus et systématiques avec leurs partenaires de coopération.

3.2. LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE – LIGNES STRATÉGIQUES

Le modèle insiste surtout sur la fonction d'«intermédiaire» en matière de culture et d'identité que remplit la région frontalière et démontre clairement comment exploiter au mieux une situation aussi particulière. Dans ce domaine, la promotion ciblée du co-aménagement actif de la vie sociale par les jeunes est considérée comme une mission future essentielle et pleine de responsabilités.

POSITIONNEMENT DANS LA ZONE FRONTALIÈRE

L'objectif stratégique est de positionner la Communauté germanophone comme un partenaire essentiel dans la région frontalière située entre la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg. Cela implique sa participation active à des structures trans-frontalières telles que l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg. Dans le cadre de cette collaboration, la Communauté germanophone a tout intérêt à ne pas perdre de vue, outre ses propres intérêts, ceux de ses partenaires et de l'ensemble de la structure.

Ce positionnement implique également de formuler des offres claires et opérationnelles à ces mêmes partenaires, de façon à faire effectivement office de relais entre les territoires linguistiques et culturels. Outre l'ancrage dans la région frontalière, ses présences à Bruxelles et à Berlin jouent ici un rôle essentiel.

Ajoutons enfin que le positionnement en tant que partenaire au sein de la région frontalière doit dépasser le cadre institutionnel. Les communes, les entreprises, les institutions et les organisations doivent y être intégrées davantage que ce n'est le cas actuellement.

VIVRE L'IDENTITÉ CULTURELLE

L'acceptation d'une nouvelle culture frontalière et le fait de ne pas considérer les frontières – nationales, administratives, linguistiques, culturelles – comme un élément de séparation mais bien comme un pont, confèrent une nouvelle signification à ces frontières et à la région frontalière. La culture frontalière ainsi définie représente cette culture créatrice d'interfaces et qui est propre aux Belges de langue allemande. L'objectif - si important pour le développement

économique - que constituent la création et la coordination de réseaux prend également dans cette optique une signification toute particulière en termes de culture frontalière.

L'objectif stratégique est de voir délibérément en la culture un fondement essentiel de la Communauté germanophone considérée en tant que communauté politique. Dans cette optique, la prochaine étape sera constituée par un concept culturel à long terme de la Communauté germanophone permettant de poser les jalons d'une politique culturelle considérant les défis de la zone frontalière, au sens d'une nouvelle culture frontalière, comme une véritable opportunité et la soutenant par des mesures et des projets clairs.

Les nouveaux centres culturels régionaux auront pour mission de proposer une plate-forme efficace à toutes les institutions d'orientation culturelle. Ils constituent en la matière le point de jonction entre les différents réseaux culturels.

Au sein de la Communauté germanophone, l'un des éléments essentiels de l'identité régionale est constitué par les associations sur lesquelles repose un pilier central de la spécificité linguistique et culturelle. Le renforcement des associations ainsi que la promotion globale de leur travail et de leur structure contribuent également à l'intégration des jeunes ainsi qu'au dialogue inter-générationnel au sein des villages. C'est également pour cette raison que la Communauté germanophone continuera à considérer comme une priorité le subventionnement des associations de la Communauté germanophone.



LA JEUNESSE DONNE FORME A LA PARTICIPATION

La taille réduite de la Communauté germanophone fait que la diversité de l'offre, la promotion intensive des mouvements de jeunesse et les structures participatives existantes transforment la Communauté germanophone en une région qui, comparativement aux régions voisines, conserve un certain attrait pour la population jeune, même dans les structures villageoises.

C'est pour consolider et élargir ces normes qu'on actualise en permanence des instruments exemplaires et éprouvés liés à la politique participative des jeunes. Les jeunes de la Communauté germanophone sont continuellement impliqués dans le développement de tous ces processus. Les précieuses structures de l'animation jeunesse sont par ailleurs préservées et élargies. Le but doit être d'intégrer précocement dans ces structures les jeunes immigrés de la première et de la deuxième génération afin qu'eux aussi s'identifient fortement à la Communauté germanophone.

3.3. LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE – LIGNES STRATÉGIQUES

UNE ÉCONOMIE EN ACCORD AVEC LA NATURE

La DG n'est pas seulement une puissante région économique dotée d'entreprises performantes. C'est aussi un espace naturel, culturel et social assurant une grande qualité de vie. Cette qualité régionale rend la DG particulièrement intéressante en termes de concurrence avec d'autres régions. Cette qualité est par ailleurs devenue via le tourisme un facteur économique essentiel qu'il convient dès lors de développer et de consolider avec doigté.

L'objectif devrait viser la conscientisation de cette qualité régionale et de la préserver, voire l'étendre par un développement économique durable. Davantage que par le passé, cette qualité doit servir d'atout de la région économique DG tant vis-à-vis de l'intérieur que de l'extérieur.

Dans cette même optique, un autre objectif consiste à profiler la DG en tant que région-modèle en matière d'efficacité énergétique. Les potentiels de production d'énergies renouvelables doivent être encore développés et les obstacles et réticences actuels doivent être surmontés. Les potentiels énergétiques présents et leur capacité en termes de création de valeur doivent être mis en évidence et promus dans le cadre d'un "concept DG d'efficacité énergétique".

Ces prémices ne pourront se concrétiser pleinement que si on s'occupe activement de l'efficacité énergétique et de la construction écologique dans un champ de forces correspondant. La DG peut par ailleurs ici se profiler de manière complémentaire et engranger de nouvelles compétences. Cela ouvrira d'importantes perspectives pour les entreprises de construction et l'industrie annexe du bâtiment qu'il conviendra de former en conséquence. Les constructions publiques revêtent ici une signification toute particulière. Le profil visé à court ou moyen terme, c.-à-d. devenir une région-modèle en matière d'efficacité énergétique, peut engendrer une demande correspondante en provenance du reste de la Belgique et contribuer positivement à l'image de développement durable de la DG.



INITIATIVE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE QUALITÉ

Le modèle concerné vise un marketing régional global pour la DG et exige parallèlement une orientation accrue sur les champs de force, grâce à la constitution d'un cluster et d'un concept correspondant en matière de zones d'activités économiques.

Un marketing régional s'inspirant de ce modèle exige tout d'abord que les forces techniques, naturelles, culturelles et régionales de la DG soient parfaitement perçues par les créateurs potentiels d'entreprises et les nouvelles unités de production des entreprises intéressées.

L'entité économique constituée par l'Est de la Belgique, au sens d'une filière globale de création de valeur, peut très bien intégrer des entreprises implantées dans des régions voisines. Cela exige toutefois une coopération proactive et axée sur le partenariat en matière de promotion économique avec les organismes correspondants de ces mêmes régions voisines. Ce chemin déjà amorcé doit donc être poursuivi de manière cohérente et proposer un profil régional clair de la DG. Ce n'est qu'à cette condition que les avantages spécifiques et l'importante fonction de relais de la région que constitue la DG pourront être mis en valeur parallèlement à sa culture frontalière ouverte.

Il s'avère nécessaire de poser un accent thématique sur le développement économique afin d'implanter à long terme la DG entre les régions métropolitaines, en tant qu'espace vital et économique autonome et concurrentiel. Cet accent doit tenir compte des atouts particuliers mis en évidence dans le cadre du modèle et doivent porter sur tous les secteurs où la DG dispose de compétences supérieures à la moyenne ainsi que des ressources correspondantes et ayant donc une influence positive sur les filières régionales de création de valeur.

Le fait de privilégier certains secteurs n'implique pas qu'on néglige le reste de l'économie. Cela signifie toutefois que ces secteurs seront traités de manière préférentielle en cas de nouvelles implantations, qu'on mènera une politique active en la matière et qu'on procèdera à un transfert ciblé du savoir-faire, sans oublier la prise en charge par le réseau d'innovation et de création proposé ainsi que dans le cadre de la constitution de clusters. Cela signifie aussi qu'en cas de conflit d'objectifs et pour des bénéfices régionaux identiques, on accordera la priorité aux secteurs sélectionnés. Pour cette région qui sera de toute façon toujours de taille modeste, l'objectif principal doit être de créer des interfaces sectorielles sous forme de clusters. Cela permettra d'assurer une certaine flexibilité et de prendre telle ou telle direction en temps de crise.

L'application proactive de priorités de production dans le cadre de la politique régionale de la DG exige que l'on édicte des normes via un nouveau concept communautaire de surfaces commerciales. On tiendra compte, d'une part, des besoins des petites entreprises artisanales locales souhaitant, avec leurs emplois de proximité, rester intégrées de manière harmonieuse au sein du cadre et de la vie communale. Cela devrait permettre de garantir, de manière durable et en accord avec la population, ces lieux d'implantation ainsi que l'acceptation locale du binôme "activité économique et logement".

Par ailleurs, ce nouveau concept de surfaces commerciales destiné à de nouveaux sites commerciaux ou industriels centraux devra répondre à des normes et des attentes complémentaires, notamment des accents thématiques imposés à ces sites, dans le but d'assurer des synergies globales, une liaison avec les voies de communication suprarégionales ainsi que l'intégration aux réseaux de communication de proximité, l'intégration harmonieuse de ces zones au paysage et la prise en compte des exigences architectoniques en matière d'esthétisme des bâtiments commerciaux ou encore l'accompagnement social des salariés, y compris la mise en place d'offres de prise en charge attrayantes pour leurs enfants.

CRÉATION DE RESEAUX ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'une des exigences-clés de ce modèle réside dans l'établissement d'un réseau d'innovation et de création d'entreprises. Il faut non seulement créer une plate-forme de services efficace avant tout destinée aux petites entreprises mais aussi et surtout assurer un accès correct aux régions de connaissance voisines.

Les écoles supérieures, les instituts de formation et de recherche implantés en DG se demandent comment le savoir-faire disponible peut être exploité de manière ciblée sans recourir à de coûteuses institutions universitaires spécifiques. On considère qu'il est nécessaire de lancer au sein de la DG une initiative propre en la matière. Les entreprises qui y sont installées devront définir elles-mêmes quelles sont leurs attentes à long terme en matière de mise en place d'un réseau d'innovation et de création d'entreprises afin de pouvoir générer elles-mêmes les conditions-cadre structurelles nécessaires à la coopération avec des écoles supérieures et des instituts de recherche.

Pour fonctionner de manière efficace, un tel réseau devra collaborer étroitement avec le système de promotion économique de la DG. Sa mission consiste essentiellement à formuler des questions de nature économique du point de vue des entreprises ou de la région afin d'aboutir à des solutions axées sur la pratique via une coopération activement recherchée avec des écoles supérieures et des instituts de recherche sélectionnés dans le cadre d'un réseau.

Une chaire professorale, des bourses de doctorat ou des bourses de stage ou de thèse subsidiées par la DG rendraient l'institution encore plus attrayante pour les instituts de formation et de recherche avoisinants. Il convient ici d'exploiter les dispositions stratégiques similaires de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

La prise en charge de missions de consultance pour des entreprises venant de Wallonie, de France, de Flandre, des Pays-Bas ou d'Allemagne et souhaitant s'implanter dans l'un des pays voisins constitue par ailleurs, grâce à ses compétences interculturelles, une tâche parfaite pour la DG.

Pour les entreprises de la DG coopérant dans le cadre de clusters, le réseau d'innovation et de création offrira des services de consultance spécifiques, des consultations d'experts spécialement organisées à leur intention, un service de médiation et éventuellement d'accompagnement des programmes de l'UE. Ce centre constitue également l'endroit idéal pour la mise en réseau active des gestionnaires de clusters éventuellement présents et susceptibles d'initier de nouveaux développements technologiques. Le principal atout d'un tel réseau est qu'il vit de très près les problèmes des entreprises et est par conséquent en mesure de leur apporter une aide rapide, non bureaucratique et axée sur des solutions, grâce au fait-même d'agir en réseau ainsi que grâce à son approche interdisciplinaire.



3.4. LA DG COMME RÉGION DE FORMATION – LIGNES STRATÉGIQUES

La région de formation que constitue la DG apportera une contribution essentielle à la future marque “DG” et à sa qualité régionale. Égalité des chances, qualité de la formation et formation professionnelle axée sur la pratique sont autant de priorités liées aux futures mesures. Les thèmes directeurs que constituent la mentalité novatrice, le développement durable, la coopération, le multilinguisme, l’identité culturelle, l’éducation et la formation tout au long de la vie se refléteront également dans le système et dans le contenu de l’enseignement.

ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE FORMATION

La réussite scolaire ne peut pas dépendre de l’origine sociale de l’élève. L’un des buts stratégiques consiste donc à assurer une formation de base homogène jusqu’en huitième année dans le cadre de classes hétérogènes. Les modèles scolaires scandinaves démontrent qu’il s’agit de la clé du succès. On visera par ailleurs un accès réellement gratuit à l’enseignement.

STANDARDS DE FORMATION AXÉS SUR LES COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT PERMANENT DE LA QUALITÉ

Le niveau d’enseignement et de formation au sein de la DG continuera d’être développé. L’objectif stratégique est d’appliquer des critères de formation axés sur les compétences et d’assurer un développement qualitatif permanent au sein des écoles. L’éducation au plurilinguisme reste un objectif central de toute politique formative au sein de la DG. Un autre objectif stratégique consiste à développer l’éducation et la formation tout au long de la vie. La culture de la formation continue doit devenir une caractéristique régionale essentielle de la DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE AXÉE SUR LA PRATIQUE

La formation professionnelle axée sur la pratique et qui jouit d’un succès important sera poursuivie de manière ciblée car ce n’est qu’à cette condition qu’on pourra répondre efficacement à la pénurie de main-d’œuvre. L’objectif stratégique consiste à augmenter la perméabilité réciproque entre la formation professionnelle scolaire et celle des Classes moyennes et à instaurer une coopération maximale entre ces deux systèmes.

3.5. LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE – LIGNES STRATÉGIQUES

Les normes sociales influencent de manière croissante l'attrait des diverses régions. La DG est consciente de sa responsabilité en matière sociale, avant tout parce qu'elle jouit depuis longtemps de compétences spécifiques dans ce domaine. Le modèle exprime l'exigence d'une région solidaire dont le niveau de qualité permettra également à la DG de se positionner clairement dans le futur.

CONSOLIDATION DES SITES HOSPITALIERS

La consolidation des deux sites hospitaliers de la DG, le recours aux contingents de lits prévus dans les régions voisines, la préservation de ses propres services de sauvetage et d'urgence ainsi que le recours à ceux des régions voisines ou encore la garantie d'une prise en charge par des médecins généralistes couvrant l'ensemble de la région font partie des objectifs prioritaires de la politique de santé de la DG. On ne pourra en garantir le succès que moyennant une grande dose de flexibilité en matière de soins préventifs, surtout en zone rurale. La DG consolidera cette approche en réseau en oeuvrant en faveur d'une prise de conscience plus large vis-à-vis des prestations de santé existantes et en élaborant d'autres prestations susceptibles d'évoluer.



CRÉATION D'UN VASTE RESEAU DE SERVICES

Les changements de société imposent à la DG de nouveaux défis et ceux-ci sont d'autant plus importants qu'ils ont en zone rurale des conséquences particulièrement durables. L'objectif stratégique est de continuer à garantir les conditions cadres souvent difficiles de maintien des prestations sociales globales là où, en raison de la taille modeste de la DG et de son caractère frontalier, la plupart de ces normes ne peuvent être maintenues que par des efforts supérieurs à la moyenne.

Il faudra avant tout créer un vaste réseau et coordonner efficacement les prestations de services afin d'assurer un minimum d'effet d'échelle et éviter tout doublon au niveau des offres.

Cela vaut d'une part pour l'aide ménagère aux familles et la prise en charge des personnes âgées, de façon à les maintenir aussi longtemps que possible dans leur environnement familial et leurs liens sociaux. En cas d'aide ménagère, il est tout particulièrement important qu'un interlocuteur coordonne les offres.

Ce même objectif s'applique à la prise en charge des jeunes enfants, un domaine où la DG continuera d'appliquer et développer sa norme actuelle. L'un des objectifs-clés consistera à répondre à la forte demande de nourrices et de places dans les crèches en élargissant les offres actuelles. Lors de la création des futures zones commerciales ou industrielles, un des éléments de la stratégie de la DG consistera à également prévoir d'office des offres adéquates en matière de prise en charge des enfants.

Cet objectif de ramification et de coordination s'applique également en matière de médecine préventive. Le travail du Service pour l'enfant et la famille, des services de santé scolaires, des centres PMS, du ministère et des autres organismes doit être mieux coordonné qu'auparavant.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE

En matière d'intégration sociale, la DG continuera à développer ses normes et veillera davantage à ce que l'intégration ne soit pas simplement considérée comme une mission de service public. Les associations et les entreprises doivent être en mesure de s'impliquer activement et de proposer des prestations intéressantes à l'ensemble de la société. Compte tenu des succès déjà engrangés, l'intégration des personnes handicapées revêtira toujours une très grande importance. Comme auparavant, il faudra consentir des efforts afin de sensibiliser l'opinion publique et ainsi aboutir à des actions concrètes en termes d'efforts d'intégration à tous les niveaux.

Il faudra aussi proposer des solutions sociopolitiques intéressantes aux problèmes rencontrés par les personnes souffrant d'autres difficultés d'intégration. Pour celles connaissant des problèmes économiques ou celles issues de l'immigration, pour ne citer que quelques exemples, il faudra viser des normes comparables, un modèle d'intégration globale s'avérant nécessaire pour surmonter ces difficultés. Ce modèle sera d'autant plus efficace à moyen et long termes qu'il sera conçu de commun accord avec les groupes concernés pour ensuite se transformer en ligne directrice de la politique d'intégration de la DG.

Afin de remédier au problème de la pauvreté des enfants et des mineurs, il faudra tout d'abord s'attaquer objectivement à ce problème et y sensibiliser toute la société. C'est sur cette base qu'on pourra ensuite prendre des décisions permettant de combattre ce fléau.

Pour améliorer la transparence des services publics et sociaux, il faut que la DG élabore régulièrement des rapports sociaux sur base d'indicateurs clairs et pertinents permettant une évaluation des objectifs fixés.



3.6. LA DG COMME RÉGION DE VIE – LIGNES STRATÉGIQUES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT – OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

L'objectif stratégique est d'assumer les compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement afin d'ancrer en Communauté germanophone le pouvoir décisionnel relatif aux instruments de gestion fondamentaux, la DG étant ici l'entité disposant de la légitimation politique la plus évidente dans ce domaine. A moyen terme, la Communauté germanophone ne pourra se maintenir et se développer en tant que composante constitutive de l'Etat fédéral belge que si elle est directement compétente en matière d'aménagement du territoire et de logement. Dans l'optique d'un modèle et d'une stratégie de développement, elle doit être en mesure d'influencer par ses propres mécanismes de gestion la politique des autres personnes morales présentes sur le territoire de langue allemande.

Les objectifs d'autonomie en matière d'aménagement du territoire ont déjà été définis. Les objectifs visés en la matière sont une politique d'habitat durable et une gestion durable des superficies. Cela implique notamment qu'on accorde la priorité à la rénovation plutôt qu'aux nouvelles constructions, aux constructions existantes plutôt qu'à l'affectation de nouvelles surfaces, à la garantie d'un équilibre fonctionnel pondéré entre logement, travail, services et détente ou encore à la protection de sites de grande valeur écologique par rapport aux revendications d'autres groupes d'intérêts. On tentera également d'éviter un nouveau morcellement du paysage, de définir des centres supérieurs régionaux garantissant des services de proximité pour la population ainsi que de renforcer la coopération intercommunale lors de l'affectation et du développement de surfaces commerciales. Parmi les autres objectifs, citons encore une législation simplifiée et compréhensible, des conseils efficaces dispensés par tous les acteurs et des procédures participatives accessibles ainsi qu'une étroite intégration des communes.

Des premiers objectifs ont également été définis en matière de compétences liées au logement : promotion de la construction durable et de l'efficacité énergétique, mise à disposition de logements attrayants pour les autochtones et les immigrés ainsi que de logements à prix intéressants pour les groupes de population financièrement défavorisés, création d'incitants pour les logements multigénérationnels, promotion d'un type de construction sans barrière ou encore développement de la consultance et de l'accompagnement social.



DES PAYSAGES CULTURELS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Le modèle définit la diversité de l'espace et du paysage culturels comme des éléments essentiels de la qualité de vie à l'intérieur de la Communauté germanophone. L'objectif stratégique consiste à intégrer l'agriculture et la sylviculture dans une politique de développement de cette diversité tournée vers l'avenir.

Le secteur agricole de la DG doit davantage prendre ses responsabilités en termes d'environnement et se considérer comme détenteur d'un précieux paysage culturel aux services multifonctionnels. Ceux-ci doivent être considérés comme une contribution sociale, globale et responsable en termes d'attractivité du paysage touristique, de garantie de la qualité de l'eau et de prestation de services en matière de protection de la nature. L'agriculture et par conséquent l'artisanat alimentaire peuvent apporter une précieuse contribution à la création de valeur, d'une part, pour le consommateur et, d'autre part, pour le tourisme, pour autant qu'on intègre des produits de qualité de la DG dans des programmes de certification ou de commercialisation ; ceci renforçant clairement la compétitivité des entreprises. La combinaison produits régionaux de qualité et tourisme permet également de créer des synergies et des caractéristiques exclusives essentielles pour le positionnement de la DG. Celle-ci ne pourra se développer en tant que région de villégiature de qualité qu'avec la collaboration du secteur agricole.

Dans le cadre de la conversion des forêts de la DG, afin de passer de peuplements d'espèces sensibles aux crises à des forêts écologiquement et économiquement stables, il convient de sensibiliser la population à ce processus à la fois relativement compliqué, très long mais surtout nécessaire. Dans le cadre de cette mission décisive pour l'avenir, la DG n'abandonne pas les communes et les propriétaires de bois privés. L'objectif est ici encore de créer des forêts présentant une haute valeur économique mais aussi touristiquement pertinente, ce qui permettra de consolider le haut niveau de qualité de vie de cette région.

RÉGION DE SAVEURS ET DE BIEN-ÊTRE

Des offensives de qualité ont été lancées dans le secteur du tourisme. Elles visent une participation importante des prestataires de services souhaitant relever ce défi qualitatif. Cela devra aussi entraîner par la suite des changements correspondants de la stratégie de marketing allant dans le sens d'un tourisme de qualité. En ce qui concerne la combinaison agriculture et sylviculture, artisanat de transformation alimentaire et services touristiques intégrant des offres de bien-être, la DG dispose d'une structure permettant de devenir une région de solidarité et de bien-être de grande valeur ou encore – moyennant des accents légèrement différents – une région de saveurs et de bien-être. Ce défi complexe et exclusif est en train d'être relevé par la DG. Ce processus pourra mener à la fois au réaménagement des structures touristiques régionales actuelles mais aussi à une nouvelle définition de ce que doit être une destination touristique idéale. Les aides et les soutiens proposés en la matière par l'UE et d'autres programmes internationaux seront pris en considération de manière ciblée.

3.7. TRANSPOSITION DU CDR – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques du CDR et les étapes de transposition qui en découlent ne pourront se concrétiser que si est préservé le processus ouvert de collaboration avec les citoyens et les institutions, d'une part, pour actualiser en permanence ce "Concept de développement régional" et, d'autre part, pour en évaluer les résultats mais aussi et surtout pour entretenir la réflexion fondamentale fondée sur l'esprit d'innovation, le développement durable et la coopération créative.

STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DU CDR

Les objectifs définis dans le cadre du modèle ne pourront être atteints que s'il existe une structure d'application adéquate en la matière. Il convient dès lors de créer un état-major correspondant, de préférence au niveau du Gouvernement de la Communauté germanophone. Celui-ci aura pour mission d'élaborer un plan opérationnel de mise en œuvre du Concept de développement régional, d'accompagner les décideurs et les responsables de projets, de documenter la progression d'application du concept et d'organiser la communication liée à ce processus. Il faudra notamment réunir de manière récurrente une Conférence de développement ou d'avenir de la Communauté germanophone afin de vérifier l'état d'avancement du processus, proposer de nouveaux résultats et actualiser les objectifs. Tout cela permettra de fixer durablement l'attention sur le processus de développement à long terme.

SYSTÈME D'INDICATEURS

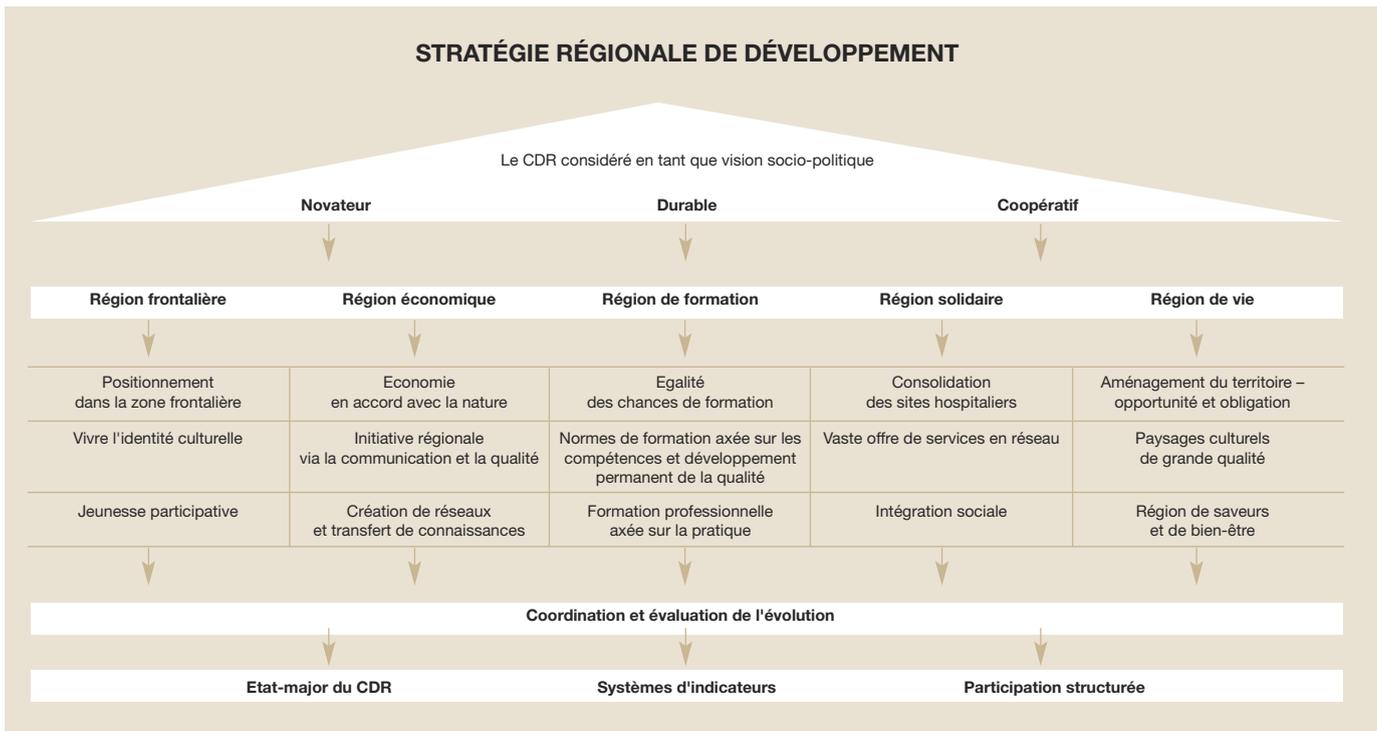
Pour mettre en œuvre ce Concept de développement régional, il faudra aussi concevoir un système d'indicateurs permettant de vérifier régulièrement les normes de qualité spécifiées, d'évaluer l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés et de garantir ainsi une transparence maximale. La récolte et l'analyse des données nécessaires devront être coordonnées par l'état-major susmentionné.

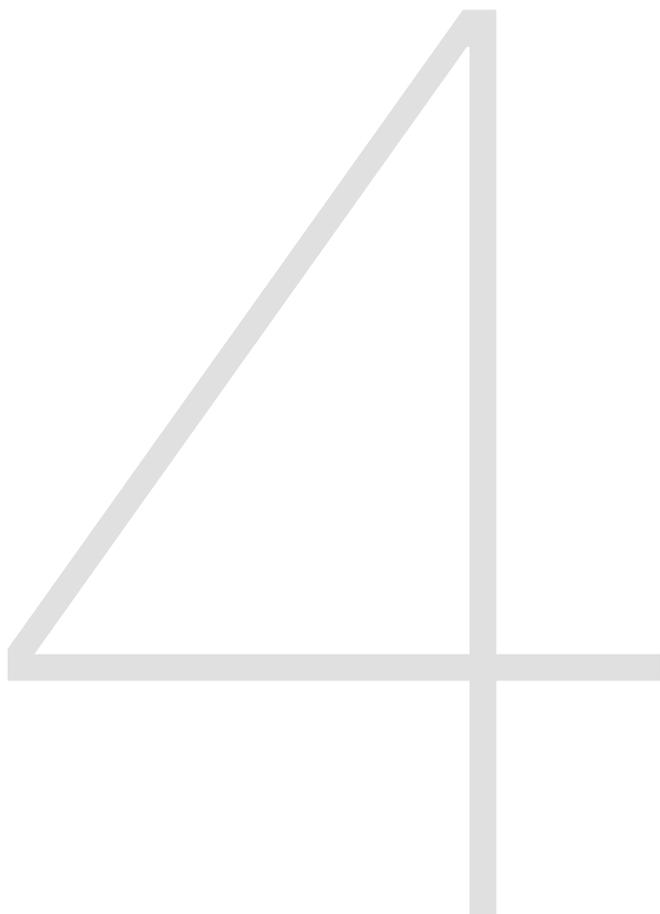


PARTICIPATION STRUCTURÉE

Le Concept de développement régional ne pourra être appliqué de manière efficace que si toutes les forces vives participent à ce processus. Cela signifie que les contenus de ce concept développé en commun doivent être déclinés au niveau des entreprises et des organismes concernés. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra vérifier comment il convient d'appliquer concrètement ces principes de base à chaque niveau.

Cette participation peut prendre différentes formes. On peut par exemple définir, dans le cadre d'accords conclus entre la Communauté et chaque commune distincte, quels doivent être les accents de la politique communale qu'il convient de privilégier dans le cadre du CDR et comment chaque commune peut contribuer à l'application de ce concept. Sur base du CDR, les partenaires sociaux peuvent aussi conclure avec le Gouvernement un nouvel accord de formation et d'emploi au sein du Conseil économique et social. D'autres partenaires peuvent aussi définir, dans le cadre de leurs contrats de gestion, comment le CDR peut soutenir leur travail et comment ils peuvent eux-mêmes contribuer à l'application concrète de ce concept. Il convient en tout cas de vérifier que les objectifs du CDR sont bel et bien présents à tous les niveaux d'orientation stratégique.





CHAMPS D'ACTION ET MESURES



Dans le présent chapitre, nous décrivons à titre d'exemple 84 mesures prises dans 11 champs d'action différents. Il s'agit d'idées avancées par des bureaux de consultants en vue de l'élaboration du CDR ou de propositions de divers acteurs, l'ensemble devant contribuer à corriger les faiblesses actuelles et à consolider les atouts.

Il ne s'agit pas d'une mise en œuvre intégrale de la stratégie de développement décrite au chapitre 3 mais plutôt de pistes de réflexion et de suggestions en vue de la formulation du CDR et de ses mesures concrètes d'application en Communauté germanophone. Celle-ci est en mesure de mettre en œuvre elle-même une partie des mesures proposées. Pour d'autres, elle pourra faire en sorte que les partenaires compétents prennent les choses en charge. Il va de soi que la mise en œuvre des mesures proposées dépend d'une plus ample concrétisation de ce concept, de son approbation ainsi que des possibilités de financement.

4.1. CULTURE ET IDENTITÉ CULTURELLE

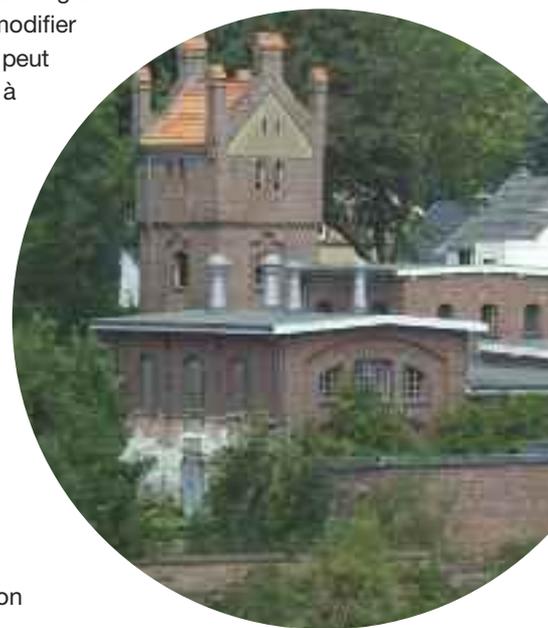
1 ÉLABORATION D'UN CONCEPT CULTUREL A LONG TERME POUR LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tant au nord qu'au sud de la Communauté germanophone, on va créer un centre culturel régional. L'édification et l'exploitation de ces deux centres culturels régionaux va durablement modifier le paysage culturel de la Communauté germanophone. Le saut qualitatif que cela signifie peut et doit entraîner un élargissement de l'offre actuelle, ce qui facilitera avant tout l'accès à la culture à davantage de groupes sociaux.

La mise en service de ces deux centres donnera par ailleurs l'occasion d'adopter un concept culturel global pour la Communauté germanophone et marquera ainsi un nouveau départ pour la promotion de la culture.

Les objectifs de ce concept culturel sont les suivants :

- amélioration de l'accès à la culture pour toutes les personnes ;
- consolidation du bénévolat ;
- promotion des métiers de la culture, de leurs institutions et des leurs groupes professionnels ;
- promotion accrue des métiers de la culture immatérielle ;
- amélioration qualitative de l'offre ainsi que
- resserrement et efficacité accrue de la charge administrative nécessaire à la promotion de la culture.



RECOMMANDATION

La Communauté germanophone élaborera et mettra en œuvre un concept culturel et ce, avec la participation active de tous les acteurs de la scène culturelle.

2 GARANTIE POUR LES MÉTIERS DE LA CULTURE

Le travail culturel déjà exemplaire et l'offre culturelle supérieure à la moyenne ne pourront être préservés à un tel niveau de qualité que si on offre aux créateurs culturels de la Communauté germanophone des conditions de travail garanties à long terme. Dans l'esprit de ces créateurs culturels, il s'agit non seulement de leur garantir une meilleure sécurité financière liée à leur travail – si important pour l'image de la Communauté germanophone – mais aussi et surtout de mettre en valeur, vis-à-vis de l'extérieur, leur contribution à l'identité culturelle de la Communauté germanophone et de façon plus générale au développement régional.

RECOMMANDATION

La base de garantie financière des métiers de la culture sera actualisée, dans le but de garantir de manière structurelle le financement d'une proportion suffisante des effectifs.

3 ÉTABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT PROFESSIONNEL AVEC LES ARTISTES AMATEURS

Les innovations en vue de promouvoir l'art amateur, décidées en 2008 et prenant essentiellement effet à partir de 2009, doivent désormais faire leurs preuves. Pour que les intérêts de l'art amateur puissent être représentés de façon globale, il semble utile de considérer et de positionner la fédération musicale Föderkam comme partenaire privilégié de la Communauté. Pour autant que soit garantie une large représentation des artistes amateurs au sein de la Föderkam, cette fédération pourrait assumer pour les associations d'art amateur les tâches suivantes: coordination de leurs préoccupations vis-à-vis de la Communauté germanophone, structuration de la formation permanente et de l'organisation, coopération avec les écoles, organisation du classement des associations d'art amateur et regroupement du sponsoring culturel.

RECOMMANDATION

En accord avec les associations d'artistes amateurs, la Föderkam sera considérée comme le partenaire privilégié de coordination dans le secteur de l'art amateur.

4 CONSOLIDATION DU BÉNÉVOLAT

Le bénévolat revêt une importance particulière dans le cadre des domaines de compétence de la Communauté germanophone. Cet engagement dépasse largement le secteur social. La vie culturelle, sportive et touristique est également fortement imprégnée de cet esprit de bénévolat. Les efforts actuels en matière de promotion du bénévolat doivent être poursuivis.

RECOMMANDATION

La Communauté germanophone poursuit les travaux destinés à soutenir les bénévoles, à les informer et à les accompagner en permanence. La sensibilisation de la société aux contenus et aux valeurs d'une société solidaire doit se poursuivre. Outre l'assurance complémentaire gratuite déjà instaurée pour les bénévoles et la banque de données de contacts accessible gratuitement, la Communauté germanophone proposera également l'instauration d'un système de guidage des bénévoles. Il faudra par ailleurs continuer à améliorer les conditions-cadre de reconnaissance publique du bénévolat.

5 MAGAZINE DE L'EST DE LA BELGIQUE DESTINÉ À LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

La culture constituant un fondement essentiel de l'existence et donc de l'avenir de la Communauté germanophone, il s'avère particulièrement important de mieux faire connaître la création culturelle et ce, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Dans cette optique, la publication d'un magazine de qualité revêt une importance particulière. Celui-ci devra présenter de manière valorisante la région de l'Est de la Belgique en tant que destination touristique, sa culture ainsi que ses acteurs économiques et culturels.

RECOMMANDATION

Sous la forme d'un projet de coopération avec une maison d'édition, la Communauté germanophone étudiera la création et la publication d'un numéro zéro de magazine de l'Est de la Belgique.

6 STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION DU TOURISME CULTUREL

Jusqu'à présent, l'offre culturelle de haut niveau de la Communauté germanophone a créé une demande touristique culturelle correspondante tant en Communauté germanophone que dans les régions limitrophes.

En matière de tourisme culturel en DG, l'offre pour le moment dépasse toutefois la demande.

Ainsi, les prestataires de services touristiques n'ont par exemple réagi que de façon limitée aux offres existantes et n'ont que peu diffusé leurs propres produits et forfaits dans le cadre de ces offres.

RECOMMANDATION

La Communauté germanophone développera une stratégie de commercialisation du tourisme culturel afin que les prestataires de services touristiques exploitent mieux l'offre culturelle de la Communauté germanophone et puissent la proposer à leurs hôtes.



7 MAISON DE L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Afin de renforcer une identité spécifique, il est essentiel que les personnes vivant en Communauté germanophone puissent se confronter à son histoire. Il est dès lors important de documenter et de présenter l'histoire, pas toujours simple à expliquer, des Belges de langue allemande et celle de la naissance de la Communauté germanophone en tant qu'institution considérée sous toutes ses facettes.

RECOMMANDATION

Une exposition relative à l'histoire de la Communauté germanophone sera organisée dans les nouveaux bâtiments du Parlement. À partir de cette initiative, on construira ensuite une « Maison de l'histoire » proposant un programme annuel aux visiteurs intéressés.

8 ANCRAGE DE LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA POLITIQUE COMMUNALE

Il existe au niveau de la Communauté germanophone toute une série d'initiatives participatives visant à ce que les jeunes prennent part à la défense de leurs propres intérêts et sous leur propre responsabilité. Au niveau communal, ces diverses initiatives participatives lancées dans l'ensemble de la Communauté germanophone pourraient être regroupées en réseau.

RECOMMANDATION

Afin de continuer à développer la participation des jeunes aux décisions politiques, on instaurera, en concertation avec les communes, des opportunités et des perspectives permettant aux jeunes, dans la mesure où ces décisions concernant directement leur cadre de vie local, de participer davantage aux décisions de la politique communale.

9 PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE INTERCULTUREL

L'un des atouts essentiels de la Communauté germanophone consiste en ce que les jeunes et les adultes peuvent y combiner dans le cadre de l'apprentissage interculturel une formation multilingue et une expérience de diversité culturelle.

RECOMMANDATION

L'apprentissage interculturel sera soutenu activement via le travail des jeunes et des adultes, afin de continuer à consolider cet atout régional spécifique de la Communauté germanophone.

4.2. MUTATION DÉMOGRAPHIQUE ET INTÉGRATION



1 LE SERVICE SENIORS – L'EXCELLENCE PAR L'EXPÉRIENCE

L'augmentation de la proportion de personnes âgées ainsi que leur robustesse et leur bon état de santé font que ces personnes aimeraient souvent transmettre différemment leur riche expérience acquise tout au long de leur carrière professionnelle. Cette attente des personnes du troisième âge correspond parfaitement au souhait exprimé par divers groupes, entreprises et institutions, en particulier par les créateurs d'entreprises qui aimeraient profiter de l'expérience d'autres personnes.

En tant que « Business Solutions Counsellors » (BSC), de nombreuses personnes retirées de la vie professionnelle active se sont déjà lancées dans de nouvelles occupations particulièrement satisfaisantes. Le potentiel de personnes multilingues et hautement qualifiées affichant ce type d'ambitions devrait être exploité pour générer une réelle situation de gagnant-gagnant pour tous les partenaires concernés.

RECOMMANDATION

La DG soutiendra de manière ciblée une extension active des BSC à l'ensemble de la région. Le potentiel d'expérience des personnes ayant travaillé dans les entreprises de la DG pourrait ainsi être exploité dans le cadre de nouvelles initiatives ou pour aider les créateurs d'entreprise. La DG soutiendra ces initiatives en octroyant des aides en matière de logistique et d'information.

2 LES CENTRES DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION

A l'avenir et dans l'optique de l'évolution démographique, un nombre sans cesse croissant de personnes sera amené à se demander comment résoudre certains problèmes quotidiens sans pour autant faire appel à des services de soins. De nombreuses personnes restent aujourd'hui plus longtemps en bonne santé que ce n'était encore le cas voici quelques décennies. Cependant, elles rencontrent parfois au quotidien des problèmes d'isolement et recherchent de plus en plus des façons de redevenir actives dans un cadre réunissant des personnes similaires et de participer activement à la vie sociale. Des plates-formes sont nécessaires pour répondre à ce souhait de rencontre et de dialogue.

RECOMMANDATION

La DG soutiendra l'aménagement de centres de rencontre et de communication proposant des activités de loisirs ou quotidiennes communes. Si des aménagements techniques ou architecturaux sont nécessaires en la matière, la DG assurera le soutien voulu.

3 LES QUARTIERS PLURIGÉNÉRATIONNELS ET L'AIDE MENAGÈRE

La modification des structures de la société et des conditions de vie font qu'à l'heure actuelle, il est rare de voir plusieurs générations vivre sous un même toit. On assiste également à un échange intellectuel entre générations. Par ailleurs, les habitudes de consommation et d'alimentation différentes font qu'au sein des familles, on prend de moins en moins de repas en commun, ce qui réduit d'autant plus les possibilités d'échange.

Les maisons multigénérationnelles ont pour objectif de remédier à ce dysfonctionnement. En revanche, elles impliquent assez souvent qu'on éloigne les personnes âgées de leur environnement habituel et ne constituent donc pas toujours une alternative idéale.

RECOMMANDATION

La DG continue de soutenir activement les soins préventifs à domicile afin de proposer un système de prise en charge ayant pour effet de maintenir les personnes concernées dans leurs villages et leurs quartiers urbains, avec leurs contacts sociaux, tout en leur proposant un accompagnement à domicile mobile et flexible.

4 LA PROMOTION DE L'ACCESSIBILITÉ

Lors de la création de bâtiments publics au sein de la DG, on applique d'ores et déjà une norme d'accessibilité. Tous les espaces et tous les transports publics ne sont toutefois pas encore aménagés ou techniquement équipés de façon à garantir un accès à tous.

Dans le secteur de la construction privée, aucune norme d'accessibilité n'est actuellement prévue alors que cela aurait certainement pour effet de réduire les coûts à long terme. Cette perspective est pourtant envisageable, ne serait-ce que dans l'optique de l'évolution démographique. Dans le cadre de cette problématique, les personnes construisant ou souhaitant faire construire ne font pas toujours preuve d'une vision à long terme ou manquent d'informations nécessaires à un stade précoce de planification de leur projet de construction.

RECOMMANDATION

Par principe, la DG veillera à ce que tous les bâtiments bénéficiant de subsides publics soient accessibles à tous quel que soit le programme ou le type de compétence concerné par ces subsides. La DG s'impliquera également pour que l'accessibilité des transports publics de proximité soit assurée à long terme de façon à ce que, au plus tard dans le cadre des nouveaux investissements de lignes de transport public, on mette en œuvre du matériel garantissant l'accès à toutes les personnes.

Dans le cadre de ses compétences en matière de prestations sociales et de services destinés aux personnes handicapées, la DG élaborera un document d'information de base mis à la disposition des personnes faisant appel aux mesures d'assainissement ou de rénovation via les communes et ce, dès que les projets de construction correspondants seront connus ou au plus tard en cas de sollicitation d'une autorisation. La DG vérifiera par ailleurs comment elle pourrait proposer une aide attrayante aux personnes construisant ou souhaitant faire construire afin qu'elles appliquent elles aussi ces normes d'accessibilité.

5 LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES EN TANT QUE MISSION TRANSVERSALE, ET LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Via l'Office correspondant, les initiatives actuelles de la DG de politique d'intégration en faveur des citoyens handicapés ont d'ores et déjà permis de sensibiliser d'avantage la population à cette thématique.

En tant que mission transversale, la politique des personnes handicapées n'est toutefois pas encore intégrée de façon suffisante, du moins pas au point d'être ressentie en tant que telle par les personnes concernées. Plus particulièrement, on constate un besoin de conseils et d'accompagnement des entreprises dans le cadre des mesures d'embauche.

RECOMMANDATION

La DG renforcera ses efforts visant à mener une politique globale et transversale en faveur des personnes handicapées, notamment grâce à un concours solidaire distinguant chaque année les entreprises ou les institutions ayant consenti des efforts exemplaires pour intégrer les salariés souffrant d'un handicap.

6 LA CRÉATION D'UNE DG, RÉGION SOLIDAIRE MODÈLE

Les mesures déjà prises par la DG pour faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées ou encore les prestations et les services sociaux proposés par la DG ainsi qu'un nombre élevé de plates-formes participatives permettant aux personnes concernées de participer activement à des amorces de développement de droit public s'avèrent nécessaires pour regrouper toutes ces prestations et les présenter dans le cadre d'une "DG région solidaire".

RECOMMANDATION

Grâce à un pacte de solidarité à définir en concertation, la DG peut apporter en instaurant de manière publique une "DG, région solidaire" une nouvelle contribution importante permettant aux normes qualitatives existantes en matière d'offres de prestations solidaires d'être encore mieux appliquées.



4.3. MÉDECINE PREVENTIVE ET SOINS MÉDICAUX

1 LA SAUVEGARDE DES SOINS HOSPITALIERS DE PROXIMITÉ

Les deux centres hospitaliers de la DG permettent de proposer des soins de base de proximité. Par ailleurs, leur importance en tant qu'entités économiques et employeurs régionaux majeurs de la DG ne peut être négligée.

L'une des questions fondamentales de la future politique de la DG en matière de santé consistera à se demander comment garantir durablement l'existence de ces centres hospitaliers de la DG. Il faudra voir en concertation avec l'Etat fédéral comment on pourra garantir l'accès de la population à des soins de santé dispensés dans un hôpital ayant une proximité raisonnable, tout en garantissant une communication dans la langue maternelle.

Bon nombre des normes hospitalières édictées par l'Etat fédéral ne tiennent pas compte des contingences des petits établissements et entraînent pour les deux centres hospitaliers de la DG des problèmes qui ne pourront être résolus qu'avec l'aide de l'Etat fédéral. Il s'avère par exemple extrêmement difficile pour les deux hôpitaux de la DG de recruter la main-d'œuvre nécessaire sur base des normes de qualité en vigueur car cette main-d'œuvre n'est pas présente sur le marché du travail régional. Il convient d'ajouter que les calculs de rentabilité servant de base à ces normes ne correspondent généralement pas aux établissements de taille modeste. Dans le domaine des services d'urgence par exemple, la DG doit recourir à des accords avec les régions voisines.

Pour consolider l'implantation régionale des hôpitaux de la DG, il convient de faire preuve d'un haut degré de flexibilité et de proposer des formes de coopération novatrices, précisément en raison de la petitesse de la DG et de la nécessité d'une prise en charge médicale dans la langue maternelle des patients.

RECOMMANDATION

Dans la mesure de ses possibilités, la DG favorisera la coopération entre les deux hôpitaux en matière de gestion et de structure administrative, ce qui permettra une spécialisation des services et un échange de patients entre ces deux établissements. Une telle spécialisation augmenterait par ailleurs l'attrait des établissements hospitaliers de la DG vis-à-vis du personnel médical. Afin de remédier au manque de personnel qualifié, la DG soutiendra des mesures de qualification novatrices et adaptées à sa situation spécifique.



2 LES CENTRES DE PRESTATIONS DE SOINS DE SANTÉ

Comme auparavant, les médecins généralistes jouent un rôle essentiel en matière de médecine préventive. Que ce soit au nord ou au sud de la DG, l'âge moyen des médecins de famille est supérieur à 50 ans, ce qui laisse craindre un déficit allant en s'aggravant. Afin de répondre durablement au besoin en médecins généralistes sur l'ensemble de la DG, celle-ci promeut notamment ce qu'on appelle les "maisons médicales", c'est-à-dire des centres de santé réunissant plusieurs cabinets de médecine générale et spécialisée ainsi que d'autres prestataires de services éventuels s'occupant de médecine préventive.

RECOMMANDATION

La DG soutiendra la création de "maisons médicales" ou de centres de soins de santé de structure similaire dans le cadre de l'utilisation commune d'équipements médico-techniques.

3 LE RÉSEAU DE SANTÉ DE LA DG

Le manque prévisible de médecins généralistes met en péril les soins de santé de qualité pour les patients de la DG. Pour remédier au maximum à la diminution du nombre de médecins généralistes, une alternative intéressante est proposée par les réseaux globaux de santé.

Ce genre de réseau peut regrouper des médecins généralistes, des cliniques, des services de soins et des établissements de convalescence. Un dossier global centralisé des patients serait ainsi à la disposition de tous les partenaires du réseau, ce qui permettrait de consulter également l'ensemble des médicaments prescrits aux différents patients. Ce système garantirait par ailleurs un traitement efficace coordonné. Les médecins généralistes disposeraient de fonctions administratives centralisées et pourraient accéder directement aux agendas de leurs collègues spécialisés pour obtenir des rendez-vous à brève échéance. Il convient néanmoins de vérifier la compatibilité d'un tel réseau de santé de la DG avec le principe du respect des données informatiques relatives aux patients.

RECOMMANDATION

La DG s'impliquera activement en faveur d'un "réseau de santé de la DG".



4 LE RÉSEAU DE SERVICES INFIRMIERS

Pour des raisons de coûts, la durée de séjour des patients à l'hôpital est de plus en plus courte. Et comme l'hôpital n'offre plus de possibilité de convalescence à long terme, il convient d'établir un lien étroit entre la fin de l'hospitalisation et les soins à domicile pour que les patients convalescents puissent vivre à domicile de façon aussi confortable que possible.

Il existe au sein de la DG un grand nombre de services et d'offres de soins infirmiers, souvent actifs dans des domaines complémentaires et confrontés à de nombreux problèmes communs – notamment celui de la mobilité. Une coordination de ces diverses activités ainsi qu'un échange d'expériences permettraient d'assurer un haut degré de transparence ainsi qu'une offre globale en matière de services sociaux. Un pas important en ce sens a été posé par le décret relatif aux soins à domicile.

RECOMMANDATION

La DG soutient activement toutes les activités contribuant à une mise en réseau des services de soins infirmiers. Elle considère qu'une plate-forme de dialogue couvrant l'ensemble de la DG constituerait une bonne base en vue de l'échange d'expériences dans ce domaine.

5 LA PRÉVENTION, DÉFI SOCIAL MAJEUR

Un sondage réalisé en 2008 auprès des jeunes et portant sur les comportements à risques dans l'Euregio Meuse-Rhin a clairement démontré la nécessité de nouvelles mesures de prévention pour atténuer ces comportements à risques dans cette tranche de population. La famille constitue un élément essentiel en vue de la réduction des comportements à risques. De nombreux "rituels" importants, par exemple les repas pris en commun et les possibilités de dialogue quotidien, y ont pourtant déjà largement disparus. Le travail de prévention au niveau des écoles est celui qui – après la famille – revêt la plus grande importance. Hormis les risques liés au tabac ou à l'alcool, on rencontre également dans les écoles de plus en plus de problèmes de mobbing (harcèlement moral) qui laissent chez les personnes concernées d'importantes séquelles psychologiques et sociales.

En tant que mission essentielle, la prévention doit être ancrée dans tous les domaines de la prévention sociale, de l'éducation des enfants au système de formation ainsi qu'aux secteurs culturels et sportifs, en passant par une large sensibilisation aux problèmes de santé.

RECOMMANDATION

Grâce à une actualisation permanente de ses plans d'apprentissage et de ses lignes directrices, la DG ancrera solidement la prévention dans tous les secteurs, de l'éducation des enfants à la formation des adultes. Elle mènera pour cela une campagne de sensibilisation de longue haleine. En vue d'assurer une prise en charge familiale préventive – même dans les familles initialement sans problèmes – la DG élargira ses offres d'accompagnement, accordera surtout davantage d'intérêt à la consultation prophylactique de toutes les familles et communiquera de façon offensive sur les offres qu'elle propose. Dans le cadre de cellules de prévention interdisciplinaires, la DG soutiendra par ailleurs de façon accrue un système structuré de consultance en matière de santé et de bien-être au niveau des écoles.

6 LES NORMES DE QUALITÉ APPLICABLES AUX PRESTATIONS SOCIALES

En matière de prestations sociales, la complexité de l'offre est telle, que le grand public a beaucoup de mal à s'y retrouver bien qu'une partie significative des deniers publics soit consacrée à ces prestations.

En matière de santé préventive, la définition de normes de qualité applicables aux prestations de services contribue à leur transparence et permet aux bénéficiaires des prestations de santé de comparer les différentes offres proposées.

RECOMMANDATION

Afin d'améliorer la qualité et la transparence des offres en matière de santé préventive, la DG élaborera un système de normes de qualité applicables aux prestations sociales. Ces normes seront définies, évaluées et publiées périodiquement via un rapport social de la DG à paraître régulièrement.



7 LE CONCEPT D'UNE "DG ACCUEILLANTE POUR LES ENFANTS ET LES FAMILLES"

La répartition des rôles - qui ne change que lentement - exige un nouveau concept de promotion familiale axée sur la prise en charge des enfants, les conseils en éducation, l'allègement de la charge de travail des parents et des initiatives d'émancipation. Ce n'est qu'en proposant une offre spécifique de services destinés à soutenir les familles que l'on instaurera durablement une société accueillante pour les enfants et les familles. Pour cela, il faudra notamment initier un changement de mentalité et proposer des offres permettant de soulager le quotidien des parents actifs.

RECOMMANDATION

La DG élaborera un concept de société accueillante pour les familles et les enfants, avec des propositions concrètes en vue d'un soutien ciblé de mesures isolées.

8 L'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL EN TANT QUE SERVICE D'ALERTE PRÉCOCE

L'accompagnement des parents avant l'accouchement et, après celui-ci, la prise en charge des enfants par le Service pour l'enfant et la famille (DKF) assurent des soins préventifs, des visites régulières à domicile et des conseils téléphoniques dans le cadre d'un travail d'accompagnement axé sur les consultations. Dès la scolarisation des enfants, ce sont les centres de santé des différents réseaux scolaires qui assument ces missions d'accompagnement mais sans l'accompagnement lié aux consultations.

RECOMMANDATION

Grâce à la coopération ou la fusion des différents services de santé, la DG pourra garantir une meilleure détection précoce des cas problématiques. Ce genre de coopération entre les différents services est activement encouragée.

9 LE BESOIN DE PRISE EN CHARGE DES JEUNES ENFANTS

Pour déterminer les besoins à long terme en matière de prise en charge des jeunes enfants, il convient de mettre en place un système régulier de définition de ces besoins. Le tout n'est pas de savoir quelles sont les types d'accompagnement nécessaires mais aussi de déterminer et d'évaluer d'autres critères tels que les horaires d'accès, le degré d'accessibilité ou les lieux d'implantation.

RECOMMANDATION

La DG mènera des campagnes régulières de définition des besoins en matière de prise en charge des jeunes enfants, les publiera et les actualisera. A partir des résultats obtenus, les objectifs d'aménagement des offres de prise en charge des jeunes enfants seront définis.

10 VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

En tant que membres de la société bénéficiant des mêmes droits que tous, les personnes âgées ont droit au respect et à la dignité. Cela vaut aussi et surtout pour les personnes atteintes de dépression ou de démence sénile.

RECOMMANDATION

La DG proposera aux familles touchées par des problèmes de dépression ou de démence sénile un service de consultance spécifique et sensibilisera davantage le grand public grâce à une campagne spécialement axée sur ce sujet.



4.4. FORMATION

Les domaines d'action suivants ainsi que les recommandations ci-dessous ont déjà été partiellement repris dans le cadre du concept politique global du Gouvernement mais ils vont aussi en partie plus loin ou représentent une phase ultérieure de développement de ce même concept.

1 STANDARDS DE FORMATION

Pour tous les niveaux scolaires, on a défini uniformément des référentiels de compétences reprenant les compétences à atteindre. Pour les huit premières années d'enseignement au sein de la DG, des référentiels uniformes axés sur les compétences ont été élaborés sur cette base, ces référentiels devant entrer en vigueur à partir de 2010. En termes d'égalité des chances, ces référentiels uniformes devraient permettre, quel que soit le type d'école, de maîtriser de manière fiable jusqu'en huitième année les aptitudes de base de tous les élèves que sont la lecture, l'écriture, le calcul et la communication. L'application de référentiels axés sur les compétences ainsi que le développement qualitatif permanent des écoles constitue la base-même de l'engagement de la DG en matière d'enseignement. Après avoir élaboré les référentiels de compétences et défini les grands objectifs du concept global de la politique de l'enseignement, il faudra aussi mettre efficacement en œuvre l'ensemble de ces objectifs.

RECOMMANDATION

On établira un programme modulaire correspondant à une vaste action en matière d'information et de formation continue pour les directeurs d'écoles et le personnel enseignant en DG. L'objectif est de les informer des nouveaux référentiels de compétences et de créer des moyens concrets d'application réelle de ces standards de formation. La formation didactique permanente, le développement et l'application de matériaux d'enseignement ainsi que les nouveaux médias constituent un des éléments de ces mesures de formation continue intégrées au programme. Parallèlement, les connaissances acquises dans le cadre de la formation des enseignants de la Haute Ecole Autonome y seront intégrées.

2 ÉVALUATION DES PERFORMANCES SCOLAIRES – GESTION DE LA QUALITÉ

Il convient de prévoir un ensemble d'évaluations internes et externes afin de vérifier si les objectifs ont bien été atteints au niveau des écoles. En fonction des résultats, les écoles pourront réagir à leurs exigences individuelles et sous leur propre responsabilité. C'est dans cette optique que des recherches scientifiques telles que TIMS/IGLU, PISA et DELF sont subsidiées et toutes leurs conclusions seront appliquées et développées au sein de la DG. La phase-pilote de l'évaluation externe a débuté en DG en février 2006. Après évaluation critique de cette première phase, l'évaluation externe devrait commencer au sein de toutes les écoles de la DG à partir de septembre 2009.

RECOMMANDATION

Le système d'évaluation externe doit être observé et développé en permanence. Les résultats de l'évaluation doivent être à la fois intégrés aux conseils en matière de développement scolaire et à l'élaboration de la politique de l'enseignement. Il convient par ailleurs d'élargir et de systématiser les évaluations standardisées de performances des élèves au sein de la DG. La mesure de cet output peut se faire dans le cadre des matières principales ainsi que dans les domaines de compétences dépassant le cadre de cours spécifiques. Il faut par ailleurs effectuer régulièrement des tests et des travaux comparatifs (VERA). La Haute Ecole Autonome pourrait en être chargée à long terme. Les résultats devront être publiés.

3 INSTRUMENTS DU DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE

Une école autonome et responsable devrait bénéficier d'une grande marge de manœuvre – en particulier en matière d'organisation, de gestion du personnel et d'administration financière. Des systèmes de garanties de la qualité telles les évaluations interne et externe devraient par ailleurs être appliqués. Après évaluation interne ou externe, les écoles doivent pouvoir bénéficier des mesures de soutien nécessaires leur permettant d'assurer un développement scolaire ciblé.

RECOMMANDATION

Après évaluation interne ou externe, les écoles auront la possibilité d'appliquer les mesures nécessaires de manière ciblée. Pour cela, elles feront appel aux services des conseillers de développement scolaire du Ministère de la DG qui soutiennent et accompagnent les écoles dans le cadre de leur processus d'évolution.

4 UNE FORMATION DE BASE COMMUNE, POINT DE DÉPART DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Pour que l'apprentissage tout au long de la vie devienne réalité, tous les élèves doivent acquérir les macro-compétences nécessaires - qui sont autant de pré-requis pour le développement personnel, la participation sociale ainsi que la réussite scolaire et professionnelle. Cet objectif sera atteint grâce à une formation de base commune jusqu'en huitième année, mettant l'accent sur les compétences de base que sont la lecture, l'écriture, le calcul et la communication. Par une formation de base de grande qualité pour tous les élèves, l'école contribue largement à l'égalité des chances et des opportunités de formation.

RECOMMANDATION

En vue de l'implémentation systématique des référentiels de compétences, toutes les écoles primaires et secondaires bénéficieront d'une offre de formation continue à long terme dispensée par le département de pédagogie du Ministère ainsi que par la Haute Ecole Autonome de la Communauté germanophone.

Des mesures d'assistance seront proposées dans le domaine du soutien différencié, ces mesures veillant à ce que tous les élèves atteignent autant que possible les objectifs de formation définis dans les référentiels de compétences.

Dans une phase ultérieure, selon le modèle scandinave, on créera jusqu'en huitième année une formation de base uniforme dans le cadre de classes hétérogènes de façon à ne permettre une spécialisation qu'après la huitième année. Cela exigera une nouvelle organisation du premier degré de l'enseignement secondaire de manière à assurer une meilleure transition entre l'école primaire et l'école secondaire.



5 RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE DIAGNOSTIC ET SOUTIEN DIFFÉRENCIÉ

Pour le développement scolaire de chaque élève en particulier, il est essentiel que les enseignants soient capables d'évaluer correctement les performances des élèves et d'appliquer des remèdes ciblés. Les retards de développement, les difficultés d'apprentissage – par exemple dûs à une dyscalculie, une dyslexie ou à des faiblesses en lecture ou en orthographe – mais aussi les dons particuliers doivent être détectés de manière précoce de sorte que chaque élève puisse exploiter ses aptitudes spécifiques de manière optimale.

RECOMMANDATION

Sous l'égide de la Haute Ecole Autonome en Communauté germanophone, on créera un concept de formation continue portant sur plusieurs années dans le but de renforcer la capacité de diagnostic et la diversité méthodologique de tous les enseignants. Il s'agit là d'une condition essentielle pour que tous les élèves bénéficient d'un soutien précoce optimal.

6 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

C'est en vertu du décret relatif à la transmission des connaissances linguistiques et à l'emploi des langues dans l'enseignement que le concept de la promotion des langues étrangères a été élaboré en 2007 en Communauté germanophone. Pour les enseignants de maternelle et de primaire, ce concept définit notamment les niveaux de compétences nécessaires et l'importance de la formation en français et en didactique des langues étrangères. Les référentiels de compétences définissent les niveaux de compétences visés pour les élèves jusqu'au premier degré de l'enseignement secondaire. Les niveaux correspondant au deuxième et troisième degrés suivront.

RECOMMANDATION

Conformément aux niveaux de compétences déjà constatés chez les élèves, des référentiels de compétences et des plans d'études ainsi que du matériel didactique seront développés. Le niveau de compétences en français devra être assuré jusqu'à une norme minimale raisonnable grâce à l'élaboration de référentiels de compétences.

Le niveau de compétences des enseignants, à la fois en langue maternelle et en langues étrangères, sera porté à un niveau standard global qui est vérifié par l'inspection, sans oublier la mise en place de concepts d'amélioration des compétences. On lancera un programme d'échange et de coopération avec des écoles partenaires en Communauté française et en Communauté flamande, ce programme intégrant notamment le recours à des « native speakers » pour les cours de langues étrangères. Des normes de compétences communes constitueront les bases sur lesquelles on s'appuiera pour des échanges de personnel. Des mesures spécifiques et des échanges d'expériences destinés à améliorer la didactique des langues seront prévus à cet effet.

7 RENFORCEMENT DE L'INTÉRÊT POUR LES SCIENCES NATURELLES ET LES TECHNIQUES

Les enfants et les jeunes doivent pouvoir accéder à différents domaines scientifiques par le biais de cours d'initiation ainsi que par des expériences et des projets spécifiques menés par des spécialistes et ainsi prendre plaisir à découvrir les techniques et les sciences naturelles.

RECOMMANDATION

On élaborera un référentiel de compétences destiné à initier les enfants et les jeunes des différentes tranches d'âge aux sciences et aux techniques et à les passionner pour ces dernières. Ce programme sera élaboré en collaboration avec des sites d'apprentissage extrascolaires et des entreprises; il sera par ailleurs coordonné et accompagné par tout un réseau de spécialistes. Un concours annuel sera organisé en collaboration avec des instituts de recherche.

8 RENFORCEMENT DU MANAGEMENT SCOLAIRE

Dans le domaine du développement scolaire, les directions d'école – aussi bien primaires que secondaires – jouent un rôle central. La position du directeur d'école doit être renforcée.

RECOMMANDATION

Les directeurs d'école se verront proposer une formation continue destinée à les aider dans le cadre de l'exécution de leur mission directrice – notamment dans les domaines du management scolaire, de l'évolution organisationnelle, de la gestion du personnel, de la gestion d'équipe, de la communication et de l'évolution scolaire. L'introduction de structures de middle-management au niveau de l'école secondaire devrait permettre de s'acquitter des diverses tâches et de répondre aux nombreuses exigences fixées pour les écoles et l'enseignement en général.



9 PHASE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ENSEIGNANTS

À l'intersection entre la formation de base et l'accès à la profession d'enseignant, les jeunes diplômés doivent pouvoir compter sur des conseils et bénéficier d'un certain soutien. L'accès réussi à la profession d'enseignant constitue la meilleure garantie de longévité dans cette profession exigeante.

RECOMMANDATION

La Haute Ecole Autonome en Communauté germanophone élaborera un module d'insertion professionnelle destiné à tous les jeunes enseignants et à ceux revenant vers l'enseignement et ce, au niveau de l'école primaire. Au cours de la phase d'insertion professionnelle, on abordera au sein de groupes de travaux pratiques des thèmes qui ne peuvent être qu'effleurés lors de la formation de base, comme la collaboration avec les parents ou l'insertion dans une équipe éducative déjà existante.

Cette année d'insertion devra être intégrée à une formation de base élargie. On pourra également prévoir des séjours obligatoires à l'étranger, par exemple pour approfondir les connaissances linguistiques. À moyen terme, la durée de formation d'un enseignant sera portée à cinq ans.

10 CENTRALISATION DE LA FORMATION CONTINUÉ DES ENSEIGNANTS

L'application du concept global de politique de l'enseignement implique d'importants défis pour le personnel enseignant, ce qui rend nécessaire leur formation continue. La Communauté a pour mission de préparer et de proposer des offres correspondantes.

RECOMMANDATION

La Haute Ecole Autonome sera chargée de la formation continue des enseignants de l'enseignement maternel, primaire et secondaire et disposera des moyens et des instruments nécessaires pour s'acquitter correctement de cette tâche. Les résultats de l'évaluation interne et externe, des tests comparatifs, de l'inspection et du conseil de développement scolaire devront être intégrés à l'élaboration des objectifs et du contenu de la formation continue. Le droit à la formation continue doit devenir une obligation, même pendant les périodes non scolaires.

11 LES COURS DOIVENT ÊTRE DONNÉS

L'enseignement – que ce soit en classe ou dans d'autres lieux d'apprentissage – constitue l'objectif central de l'école. Chaque heure d'enseignement est importante. Il faut à tout prix assurer un maximum de cours.

RECOMMANDATION

Afin de garantir l'enseignement effectif, il faut créer une équipe d'enseignants remplaçants à laquelle on pourra recourir de manière flexible en cas de besoin.

12 DIALOGUE “ÉCOLE ET FAMILLE”

L'école s'avère tout particulièrement fructueuse lorsqu'elle est aussi considérée par les parents d'élèves comme “leur” école et lorsque ceux-ci s'identifient à son organisation. La coopération entre l'école et le milieu familial constitue un facteur déterminant pour la réussite scolaire des élèves.

RECOMMANDATION

Le dialogue entre parents et enseignants sera favorisé par une représentation systématique des parents d'élèves dans les organes de concertation – par exemple au conseil pédagogique, au conseil des parents d'élèves ou dans les associations de parents dépassant le cadre d'une école particulière – ainsi que par l'organisation de forums de discussion.

Des offres de formation continue permettront aux enseignants de mieux se préparer au dialogue avec les parents et les personnes responsables de l'éducation des enfants. Même s'il existe une scission claire des tâches, les conflits entre l'école et les parents devraient être traités de façon à ce qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu.

13 DIALOGUE “ÉCOLE ET ÉCONOMIE”

Les écoles doivent s'ouvrir davantage sur l'économie. Afin d'atteindre l'objectif de Lisbonne – la création de croissance et d'emplois à partir des connaissances et du développement durable – l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise doivent être davantage stimulés dans le cadre de l'enseignement et de la qualification des enseignants.

RECOMMANDATION

La Haute Ecole Autonome en Communauté germanophone doit vérifier dans quelle mesure il serait possible de proposer un module de formation économique au cours de la formation de base des futurs enseignants. Suivant l'exemple d'autres régions, les écoles implantées en Communauté germanophone devront conclure davantage de partenariats avec des entreprises susceptibles de participer concrètement au développement scolaire. Les partenariats entre écoles et entreprises constituent un instrument essentiel de mise en place d'une collaboration durable et systématique entre l'école et le secteur économique.

14 DIALOGUE “ÉCOLE ET CULTURE”

Les objectifs de formation repris dans les référentiels de compétences relatifs à la musique et à l'art font partie de la formation globale des jeunes. L'enseignement artistique offre des perspectives particulières d'assimilation esthético-artistique du monde et d'épanouissement personnel. Le fait de se confronter à l'art contribue à la création d'une identité culturelle et sociale.

RECOMMANDATION

La coopération entre les écoles et des institutions extrascolaires et des créateurs artistiques tels que le théâtre Agora, la compagnie Irene K, l'IKOB, la fédération d'art amateur Födekam ou les musées, doit être systématiquement encouragée et l'organisation de “journées artistiques” doit faire partie intégrante du répertoire scolaire quotidien.



15 AMÉLIORATION DE L'ÉQUIPEMENT

Les nouveaux concepts pédagogiques exigent des conditions matérielles adaptées. Il s'agit de mettre à la disposition de toutes les écoles des bâtiments modernes, un équipement contemporain et du matériel didactique adéquat.

RECOMMANDATION

Les projets actuels de construction et d'assainissement des écoles devront avancer rapidement. On poursuivra la création de médiathèques scolaires dans toutes les écoles secondaires et on l'élargira aux écoles primaires sous une forme adaptée. Les écoles seront aidées dans le cadre de l'acquisition et de la maintenance de leur équipement informatique.

16 ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : ACTIONS

La DG investit énormément dans la formation et la formation continue des citoyens, qu'ils soient élèves, salariés, chercheurs d'emploi ou bénévoles. Il est essentiel de permettre à tous les groupes-cibles de disposer d'une offre intégrée et de permettre ainsi à toute personne vivant en Communauté germanophone d'accéder en permanence au cycle d'apprentissage qui lui convient.

RECOMMANDATION

L'office de coordination de la formation continue prévu en DG dans le cadre du concept de formation continue sera créé dès que possible. Sa mission consistera à analyser en permanence les besoins, à conseiller et accompagner les organismes de formation continue, à regrouper les offres et à les commercialiser conjointement ainsi qu'à sensibiliser les citoyens et les entreprises à la nécessité de la formation continue. Ce centre gèrera aussi les moyens prévus afin d'assurer la promotion de la formation continue.

17 PORTAIL INTERNET : "DG, RÉGION DE FORMATION"

Les possibilités de formation et de formation continue sont au sein de la DG extrêmement diverses. Leurs atouts pourraient cependant être présentés de façon encore plus pertinente vis-à-vis de l'extérieur et dans le cadre de la communication.

RECOMMANDATION

Le paysage de la DG en matière de formation et de formation continue sera illustré sous la forme d'un portail Internet. Ce portail dressera un aperçu des possibilités de formation et de formation continue (qu'elles soient scolaires, professionnelles ou non formelles), des mesures et des projets actuels et des possibilités de subvention, tout en proposant un lien vers les différents opérateurs concernés. Ce portail s'adressera aux élèves, aux apprentis, aux entreprises, aux salariés et, de façon plus générale, à l'ensemble des citoyens.

18 ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Le choix des études supérieures ou d'une formation professionnelle constitue une décision importante dans la vie d'un jeune adulte. Une orientation et des conseils précoces peuvent sensiblement améliorer la qualité du choix effectué et contribuer à diminuer le nombre d'abandons durant les études ou la formation.

RECOMMANDATION

L'orientation scolaire et professionnelle sera encore développée. A partir d'un fil conducteur contraignant pour l'ensemble des personnes concernées, l'objectif est d'aboutir à une orientation scolaire et professionnelle systématique, précoce et individuelle de tous les élèves de la DG. Des mesures spécifiques permettront de mieux comprendre l'aspect pratique des diverses professions, par exemple par le biais de cours d'initiation ou de stages de découverte. Des groupes-cibles spécifiques seront par ailleurs approchés de façon distincte, par exemple les filles via un "Girls Day".

19 APPRENTIS : ÉVITER LE DÉCROCHAGE EN COURS DE FORMATION

Les raisons de mettre fin à un apprentissage sont constituées, d'une part, par des déficits d'apprentissage et, d'autre part, par un manque de conseils. L'objectif poursuivi consiste à amener les apprentis à obtenir leur certificat de qualification et de réduire au maximum le taux d'abandons en cours de formation.

RECOMMANDATION

En matière d'apprentissage, les plus faibles bénéficieront d'un soutien et d'une qualification spécifiques. Des programmes ciblés devront permettre de remédier aux déficits d'apprentissage, par exemple en mathématiques, en lecture et en écriture. Les entreprises et le centre de formation seront équitablement intégrés à ce travail.

20 RECONNAISSANCE SCOLAIRE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage ne doit pas être une voie sans issue mais permettre dans certaines conditions de poursuivre une qualification. L'objectif doit être d'inciter les bons élèves à continuer en ce sens.

RECOMMANDATION

Le certificat de fin d'apprentissage sera assimilé au certificat d'aptitudes de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel. Cela permettra d'obtenir, après une année supplémentaire en école secondaire, le certificat donnant accès à l'enseignement supérieur.

4.5. EMPLOI

1 LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES EXISTANTES

Jusqu'à présent, la Société de Promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) a avant tout réagi aux demandes de conseils des entreprises. Par conséquent, elle n'est que trop rarement proactive. A l'avenir, la WFG prendra davantage les devants et s'adressera régulièrement aux entreprises dans l'optique d'améliorer la sauvegarde des entreprises.

RECOMMANDATION

Les entreprises de la DG seront consultées à un rythme déterminé par les collaborateurs de la Société de Promotion économique. La détection précoce des problèmes se profilant à l'horizon devrait permettre une consultance active et, le cas échéant, un soutien adéquat.

2 LE MAINTIEN DES SUCCESSIONS D'ENTREPRISE

La DG se caractérise par une part importante de petites et très petites entreprises. La proportion d'indépendants âgés de plus de 50 ans atteint désormais près de 40%. Dans les années à venir, la question de la succession va donc se poser de manière plus intense. Il faut éviter que des entreprises économiquement saines ferment leurs portes faute de successeur.

RECOMMANDATION

La problématique des successions d'entreprise au niveau de la DG fera l'objet d'un suivi étroit et d'une analyse approfondie. On abordera spécifiquement les questions des successions d'entreprise dans le cadre de l'initiative des créateurs d'entreprise.



3 L'AMÉLIORATION DES PERSPECTIVES DES SALARIÉS ÂGÉS

Dans le cadre d'un projet EQUAL, un sondage effectué en 2003 auprès des entreprises et portant sur l'intégration professionnelle des salariés âgés au sein de la DG avait démontré que l'âge ne constituait pas le principal problème en matière d'emploi mais qu'il s'agissait davantage du fait que les salariés âgés n'étaient pratiquement pas ou n'étaient qu'exceptionnellement recrutés par des entreprises. Les salariés âgés ne sont pas moins performants que les jeunes mais ils le sont de manière différente.

Malgré ce qu'elles affirment parfois, les entreprises n'engagent que peu souvent des salariés relativement âgés, sauf lorsqu'il existe des conditions spécifiques les y incitant. Compte tenu de la pyramide des âges au cours de ces prochaines années, il est manifestement plus judicieux d'améliorer simultanément les chances d'emploi des jeunes et des personnes plus âgées. Cela correspond surtout aussi à un déficit de la DG, une région dans laquelle les jeunes salariés et ceux plus âgés ne sont pas présents dans les proportions souhaitables.

RECOMMANDATION

Afin d'améliorer la situation du marché de l'emploi, la DG proposera aux salarié(e)s âgé(e)s toute une série de mesures par le biais d'intermédiaires publics ou privés :

- application de mesures de qualification destinées à sensibiliser au thème de "l'intégration des salarié(e)s âgé(e)s" ainsi qu'à une culture d'entreprise "d'ouverture aux personnes âgées" ;
- accompagnement individuel des salarié(e)s âgé(e)s ayant déjà perdu leur emploi et ouverture des mesures BVA (= APE) au secteur marchand ;
- création d'offres en matière de formation des adultes en vue d'une qualification tout au long de la vie considérée comme élément central d'une garantie d'emploi préventive ;
- lancement d'activités de sensibilisation auprès des entreprises afin de les inciter à embaucher d'anciens salariés en tant que mentors ;
- réalisation d'un projet FSE pour les chercheurs d'emploi âgés ;
- offres complémentaires et packs informatifs pour les entreprises sur des thèmes tels que les congés sabbatiques, les crédits-temps et les comptes de temps de travail, les transitions progressives entre vie active et retraite, le job-sharing en tant que mesure de préservation du potentiel de connaissances des anciens collaborateurs, la modification des stratégies d'embauche, etc.



4 L'INTÉGRATION DES CHOMEURS ÂGÉS

Le nombre de chômeurs de plus de 50 ans a fortement augmenté ces dernières années. Leur proportion par rapport à l'ensemble des chômeurs atteint désormais près de 25%. Cela s'explique notamment – outre l'évolution démographique de la population active – par l'élévation de la limite d'âge de 50 à 58 ans pour pouvoir appliquer l'exemption de la recherche de travail en vigueur depuis 2002.

RECOMMANDATION

La DG renforcera ses efforts aux fins de réduire le nombre élevé de chômeurs âgés, et ce à trois niveaux :

- application de mesures d'information et de sensibilisation des entreprises ;
- renforcement de l'accompagnement individuel des salariés âgés déjà au chômage et extension au secteur marchand des mesures APE tout spécialement pour ce groupe de personnes ;
- lancement de modules de formation continue adaptés et d'ateliers de placement pour chômeurs âgés.



5 LE RECRUTEMENT TRANSFRONTALIER

Pourquoi manque-t-on de main-d'œuvre au sein de la DG ? L'analyse du nombre sans cesse croissant de navetteurs et du niveau de salaire dans les pays voisins laisse supposer que l'économie locale rencontre certaines difficultés à fidéliser sa main-d'œuvre. Afin de lutter efficacement contre cette pénurie de main-d'œuvre au sein de la DG, il convient d'appliquer des stratégies adéquates dépassant le cadre de la mise en réseau des institutions de formation. Il faut plutôt intensifier le recrutement transfrontalier et interrégional. Le but premier est d'augmenter la complémentarité de l'offre et de la demande sur les marchés du travail de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région.

RECOMMANDATION

La DG intensifiera sa coopération avec les services de placement compétents des régions voisines. Pour ce faire, elle fera davantage appel à la plate-forme Eures. Le cas échéant, elle créera en coopération avec les régions voisines sa propre plate-forme de placement en y intégrant également les recruteurs privés.

La DG élaborera par ailleurs, en concertation avec les partenaires sociaux, un plan d'intégration de la main-d'œuvre pouvant être appliqué indépendamment des phases de conjoncture et contribuant par sa cohérence à l'intégration durable du personnel ainsi recruté et des membres de leurs familles.

4.6. DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE

1 LA MARQUE “DG”

A l'avenir, la concentration des champs de forces et des thèmes clés pourra être utilisée pour présenter la région sous un profil complètement différent. Il faut pour cela que les futurs investissements, la sélection des entreprises et le développement des services se concentrent sur les champs de forces jouant un rôle essentiel au sein de la DG. Il s'agit plus précisément des secteurs du bois, des matières plastiques, de la nanotechnologie/du plastique, de la mécanique de précision et des produits alimentaires de qualité. Par ailleurs, le secteur de la formation professionnelle et continue peut et doit également être considéré comme un champ de forces de la DG.

Pour chaque champ de forces, il faut assurer une qualité irréprochable et la préserver à long terme tout en créant avec les acteurs concernés une marque “DG” reposant sur cette qualité irréprochable. La DG doit donc devenir synonyme de région de qualité.

Dans le cadre du développement de la marque “DG” et de la concentration sur les champs de forces reconnus, les “facteurs régionaux souples” jouent un rôle déterminant. Il s'agit notamment de l'aménagement qualitatif des zones industrielles et commerciales, du modèle architectonique régional ou encore des offres de qualité dans le secteur social. Tout cela ne peut être regroupé en un modèle cohérent que si la région communique, à l'intérieur comme à l'extérieur, sur ses points forts ainsi que sur sa spécificité.

Dans cette optique, le concept très encombrant de “Communauté germanophone” ou “DG” doit sans doute être remis en question. Si le terme “Est de la Belgique” ne s'impose pas, il faudra aussi dans le cadre de la création de cette marque chercher un concept plus facile d'accès et nécessitant moins d'explications.

RECOMMANDATION

Le développement de la DG en tant que marque constitue un défi à long terme qu'on ne pourra mener à bien qu'en continuant à développer de façon cohérente les champs de forces déjà identifiés et en créant un “noyau de marque” identifiable et nécessaire pour l'implantation d'une marque “DG”, grâce à la fusion de tous les champs de forces. La DG prendra l'initiative d'élaborer une marque “DG” au travers d'une enquête de faisabilité.



2 MARKETING RÉGIONAL – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Les efforts consentis jusqu'à présent dans le domaine du marketing régional ne suffisent pas encore à présenter les spécificités de la DG en tant que région économique de façon à en faire profiter directement un grand nombre d'entreprises. Il faut donc réorienter ce marketing régional en développant, avant tout auprès des entreprises implantées dans la région, un "sentiment d'appartenance" à la DG de sorte qu'elles soient incitées à participer à des activités communes, des présentations conjointes ou d'autres actions similaires.

RECOMMANDATION

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de marketing régional, la DG initiera les étapes suivantes :

- affichage de l'appartenance à la DG sur les pages d'accueil et les en-têtes de lettre via une bannière correspondante ;
- présentation de la DG via ses entreprises, notamment lors des foires et salons auxquels elles participent. Il faut ici que la DG propose un matériel adéquat, par exemple un trolley de démonstration regroupant des contenus adéquats et mis à la disposition des entreprises pour présenter leur région ;
- détermination des "dix bonnes raisons" qu'ont les salariés et les employeurs de s'intéresser à la région "DG" ou à l'une de ses entreprises. Ces messages textuels peuvent être utilisés de diverses façons par les entreprises ;
- messages, graphiques et illustrations homogènes pouvant être intégrés à la page d'accueil des différentes sociétés afin de proposer aux entreprises intéressées une présentation attrayante de la région « Communauté germanophone » ;
- collecte de témoignages mettant en valeur les avantages régionaux de la DG. Il faut surtout s'intéresser aux personnes faisant carrière dans le monde et revenant en DG ;
- recours au réseau des "Belges des Cantons de l'Est dans le monde" afin de présenter ces personnes au sein de la DG et ainsi augmenter le sentiment de valeur collective ;
- poursuite des "semaines de la DG" en mettant davantage l'accent sur la présentation de la région ;
- exploitation et présentation accrues du Gouvernement en tant que "facilitateur".

Après une telle campagne de sensibilisation et de marketing régional, on pourra lancer une campagne de marketing régional autonome de la DG. Il faut envisager ici l'association stratégique de cette campagne de marketing axée sur la DG comme région économique avec l'action de marketing axée sur la destination touristique que constitue la DG.

Sur base d'une telle campagne de sensibilisation, d'une part, et d'une fusion des éléments de marketing régionaux, d'autre part, on pourra développer un concept de marketing régional autonome.



3 CONCEPT DE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'actualisation d'un "concept régional de zones d'activités économiques en DG" devrait permettre le lancement d'une stratégie d'exploitation et de commercialisation individuelle des zones commerciales. Il convient ici d'intégrer davantage les facteurs qualitatifs à la décision finale d'implantation afin de conférer durablement aux zones commerciales un profil bien précis – surtout dans le cadre de la concurrence avec d'autres régions.

Les questions à se poser sont notamment les suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques spécifiques, les points communs structurels et les différences qu'il convient de mettre en évidence pour les zones commerciales sélectionnées ?
- Quels profils régionaux peut-on élaborer pour les zones sélectionnées ?
- Quels concepts d'exploitation et quels attraits les nouvelles zones commerciales présentent-elles au sein de la DG ?

Les zones commerciales présentes en DG suffiront encore pendant un certain temps, avant d'être complètement saturées. La zone industrielle suprarégionale actuellement créée au nord n'empêche nullement le lancement à long terme d'autres projets d'affectation de zones commerciales supplémentaires.

Pour la nouvelle version du concept de zones commerciales en DG, il convient d'établir une distinction entre les intérêts des entreprises artisanales déjà sur place et qui souhaitent étendre leur site et les jeunes entreprises ainsi que les implantations d'entreprises allant dans le sens de la création d'un cluster. En ce qui concerne les zones d'extension de proximité et les constructions commerciales, il faut tenir compte de toutes les mesures liées à la construction de logements proches et permettant un mélange créatif durable de logement et de travail. Par ailleurs, dès cette phase, il faut tenir compte des extensions éventuelles qui ne sont prévues qu'à long terme et les prendre en considération lors des négociations liées à la création d'un nouveau concept de zones commerciales.

Il sera nécessaire de développer des zones commerciales supplémentaires, aménagées de façon thématique en vue de l'implantation active d'entreprises. Avant toute chose, ce genre de clusters devrait mettre davantage en évidence les atouts de la DG et ainsi contribuer à améliorer son profil en termes de concurrence avec d'autres régions. Ce genre de concentration thématique ou de cluster permet par ailleurs de mieux fidéliser à la région et de manière plus proactive la main-d'œuvre existante et potentielle. Il faut aussi savoir que la constitution d'un cluster dépassera aussi les frontières de la DG dans de nombreux cas. Pour les secteurs majeurs – c'est-à-dire les domaines d'activités clés de la DG – il sera par conséquent extrêmement important que l'initiative de création d'un cluster vienne de la DG et que son organe de coordination y soit implanté.

Un nouveau concept de zones commerciales devrait avant tout poser les jalons d'un concept durable des produits et chercher à trouver de nouveaux débouchés régionaux. Pour ces zones commerciales, il faut formuler des normes qualitatives internes claires pour lesquelles la liaison avec le réseau de communication, la préservation des institutions sociales, l'intégration à un environnement souvent tout aussi attrayant d'un point de vue touristique et l'architecture jouent un rôle aussi essentiel que la prise en compte de possibles filières de création de valeur.

RECOMMANDATION

En accord avec les partenaires sociaux et les communes, la DG élaborera un nouveau concept de zones commerciales dépassant le cadre communal. Il s'agira à la fois d'extensions de proximité et de surfaces complémentaires thématiques destinées à attirer de nouvelles entreprises.



4 UN SECTEUR DE LA CONSTRUCTION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

A l'avenir, les thèmes de l'efficacité énergétique et de la construction écologique vont encore prendre de l'ampleur. La DG pourra surtout en profiter si elle est capable d'afficher des compétences correspondant concrètement à sa région. Les régions affichant des besoins accrus en matière d'isolation thermique, notamment les régions montagneuses situées un peu plus en altitude et affichant une grande amplitude climatique, sont aussi celles dont on attend un potentiel d'innovation. D'autre part, la proximité de l'Allemagne et d'autres pays germanophones fait que les compétences en matière d'efficacité énergétique, qui y sont disponibles depuis un certain temps déjà dans le secteur de la construction, bénéficient d'un écho tout particulier en DG. C'est pour ces raisons que le thème des constructions à haute efficacité énergétique constitue un élément majeur de la politique économique de la DG axée sur l'écologie et la création d'emplois.

La visite d'une délégation de l'Académie européenne de Bozen (Tyrol du Sud) a été l'occasion de présenter, en collaboration avec l'agence locale des maisons climatiques, une campagne intitulée "maisons climatiques" en tant qu'exemple transférable à notre région. On a par ailleurs émis des propositions concernant la façon dont les connaissances disponibles au Tyrol du Sud pouvaient être transférées en DG.

RECOMMANDATION

La DG développera le thème de la construction écologique à haute efficacité énergétique en tant que compétence et créera des points de référence en matière de construction à haute efficacité énergétique. On vérifiera plus particulièrement la transférabilité du projet de "maison climatique" du Tyrol du Sud.

5 LA MÉCATRONIQUE, NOUVEAU CHAMP DE COMPÉTENCES

Les compétences disponibles en DG dans les secteurs de l'électrotechnique et de la mécatronique, associées à l'informatique, ouvrent de nouvelles possibilités en matière de définition d'un champ de compétences dans le secteur de ce qu'on appelle la mécatronique. Il s'agit ici de l'interaction interdisciplinaire entre des éléments et des modules mécaniques et électrotechniques et des techniques de l'information dans le cadre de systèmes correspondants. Le secteur d'avenir de la mécatronique ouvre des perspectives de clusters mécatroniques offrant à leur tour de belles opportunités à de petites entreprises. Ce thème représente aussi un domaine d'action dans le cadre du Plan Marshall lancé par la Région wallonne. On pourrait ici exploiter certaines synergies.

RECOMMANDATION

La DG vérifiera la possibilité de transformer la mécatronique en un nouveau domaine d'activités ou en nouveau cluster de la DG.

6 MISE EN VALEUR DE LA DESTINATION TOURISTIQUE DES CANTONS DE L'EST

L'autonomie de la Communauté germanophone peut constituer une opportunité pour les communes directement et indirectement voisines. En collaboration avec ses propres communes, la DG peut proposer à ses voisins en Belgique une coopération plus étroite dans le cadre de l'application de nombreux projets. Dans l'optique d'une mise en réseau efficace, cette coopération suprarégionale ou supra-communale peut être activement exploitée si elle offre une plus-value à toutes les parties contractantes. Cela n'affectera par ailleurs en rien les structures politico-administratives concernées.

L'instauration d'une destination touristique "Cantons de l'Est" s'avère par exemple intéressante dans le cadre d'un marketing touristique considéré en tant que cadre territorial pour la commercialisation de produits de grande qualité ou d'une "région de saveurs".

RECOMMANDATION

La DG proposera à ses voisins directs et indirects de collaborer sous forme de projets concrets dans le domaine de la politique régionale. La Communauté élaborera avec ses voisins des structures et des instruments de coopération correspondants.

7 MODÈLE TOURISTIQUE ET PLAN D'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE

Le tourisme est un facteur essentiel du futur développement de la DG en matière de potentiel économique mais pas seulement, il l'est aussi dans le cadre de la création d'une image de marque et d'une communication externe. Dans cette optique, il est donc essentiel d'intégrer le développement touristique stratégique ciblé au développement régional global.

RECOMMANDATION

La DG élaborera un nouveau modèle touristique. Son but sera de poursuivre le développement ciblé des thèmes, des produits, du marketing, des informations touristiques et de la coopération tout en posant de nouveaux accents. Par ailleurs, en accord avec la Protection de la Nature et de l'Environnement, il serait judicieux, dans le cadre d'un nouveau concept d'aménagement global du territoire, d'élaborer un plan d'infrastructures touristiques considéré comme modèle territorial de planification infrastructurelle. Ce plan global devrait prévoir des projets d'infrastructures ainsi que l'extension du réseau de pistes cyclables et de randonnées, sans oublier toutes les mesures nécessaires liées à la préservation et au développement de la qualité.

8 CONCEPT DE MARKETING "PRODUITS-MODÈLES"

Dans le cadre d'un concept de marketing, les thèmes directeurs actuels doivent être développés, accentués et ancrés à l'aide de produits de référence aux thèmes d'avenir de la DG. Les domaines clés du futur développement sont les saveurs et le bien-être, le contact avec la nature, les randonnées pédestres et les balades à vélo ainsi que l'intégration d'éléments culturels spécifiques à la DG en accord avec le concept culturo-touristique.

RECOMMANDATION

La DG élaborera un concept de marketing visant à consolider les Cantons de l'Est en tant que destination touristique. Dans le cadre de cette stratégie de marketing, il faudra élaborer un train mesures liées au développement de produits, à l'amélioration et à la gestion de la qualité.

9 LIGNE DE COMMUNICATION – CONCEPT D'INFORMATION ET D'ORGANISATION

Pour continuer à se positionner, le tourisme a besoin d'une ligne de communication pouvant être répercutée au niveau local avec ses slogans, ses centres thématiques et son corporate design. Pour mettre ces accents touristiques en pratique, il faut par ailleurs, dans le cadre d'un concept d'information et d'organisation, concevoir une structure de travail correspondant aux différents niveaux de collaboration touristique au sein de la DG, cette structure devant permettre une meilleure acceptation du travail touristique au niveau communal. L'Office du tourisme des Cantons de l'Est doit être structuré en conséquence et ses missions doivent être davantage précisées. Il faut rédiger un cahier de charges portant sur la structuration du réseau, sa répartition, le nombre et le fonctionnement des centres d'information touristique. Dans le cadre de ce concept, on définira à la fois des tâches, des contenus, des compétences ainsi que des critères qualitatifs standardisés pour les services prestés par les centres d'information touristique.

RECOMMANDATION

La DG élaborera une ligne de communication axée sur la marque et le modèle touristique ainsi qu'un concept d'information et d'organisation en matière de tourisme. L'Office du tourisme des Cantons de l'Est sera restructuré et ses tâches seront redéfinies. Le domaine de compétences direct de l'Office du tourisme est constitué par la Communauté germanophone. La commercialisation de la DG se fera dans le cadre de la destination "Cantons de l'Est", en collaboration avec les partenaires des communes voisines et leurs structures supra-locales.

10 MONITEUR TOURISTIQUE

Afin d'améliorer durablement les données touristiques de la DG ainsi que la destination des Cantons de l'Est ainsi redéfinie, on élaborera un "moniteur touristique" annuel présentant les données touristiques centrales. Des réseaux d'information seront créés en collaboration avec les communes et on procédera également à des sondages réguliers des visiteurs et des entreprises. Ce moniteur reposera sur un concept de définition des données, des sources et des périodes à couvrir.

RECOMMANDATION

En coopération avec les communes et les partenaires privés, la DG établira un "moniteur touristique" pour la destination touristique des Cantons de l'Est et en publiera le contenu. Ce moniteur servira également de support permanent au facteur économique tourisme.



4.7. INNOVATION ET MUTATION TECHNOLOGIQUE

1 L'INNOVATION EN TANT QUE MENTALITÉ

Le Concept de développement régional (CDR) de la DG doit en matière économique mettre davantage l'accent sur l'innovation. Les entreprises et les conseillers en gestion admettent de plus en plus souvent qu'il ne faut pas seulement chercher le succès dans le benchmarking et les meilleures pratiques mais qu'il convient surtout d'être prêt à accueillir les idées d'exception et à élaborer de nouveaux modes de réflexion. Ce n'est que si l'économie adopte une mentalité où les non-conformistes seront considérés comme des personnalités bousculant certes le statu quo mais visant par la même occasion de meilleurs résultats que nous nous dirigerons progressivement vers un "esprit d'innovation".

Pour connaître le succès, les entreprises ou les régions doivent systématiquement accepter puis promouvoir les idées et les pistes de réflexion hors du commun. Il s'agit d'abord de poser un regard dénué de tout préjugé sur les marchés et les groupes-cibles existants; il faut ensuite avoir le courage de remettre en question les dogmes sectoriels de manière cohérente, sans oublier, via des plates-formes correspondantes au sein d'une entreprise ou d'une région, d'octroyer aux nouvelles idées une chance de s'imposer alors qu'elles semblent aller à l'encontre de vérités économiques et sociales apparemment indéboulonnables. Une telle philosophie exige enfin un climat de sécurité au sein de la région permettant de mettre effectivement ces idées en œuvre et d'emprunter réellement des chemins jusqu'alors inexplorés.

C'est précisément dans les petites et très petites entreprises – comme celles de la DG – qu'il existe une chance et des perspectives uniques de concrétiser cette volonté d'innovation permanente afin d'atteindre une position de pointe dans les différents secteurs. Les entrepreneurs, les forces dirigeantes, les promoteurs économiques ainsi que les hommes et femmes politiques devraient dès lors véritablement créer une atmosphère servant de sol nourricier aux idées créatives. Cela exige la constitution d'équipes-projets inhabituelles, mélangeant les tranches d'âge, les cultures et les spécialisations. Comme cela a été démontré, les régions ou entreprises novatrices rencontrant le succès se distinguent précisément par des structures hétérogènes. C'est notamment le cas de l'initiative des Classes moyennes "top 100" qui récompense chaque année en Allemagne des entreprises des classes moyennes se distinguant par leur capacité novatrice. Cette initiative a surtout récompensé des entreprises favorisant la culture du non-conformisme et agissant par conséquent avec énormément de succès sur le marché (www.top100.de).

RECOMMANDATION

Dans le cadre de l'application du CDR, il faudra créer une structure saluant l'innovation en tant que mentalité et l'accueillant avec enthousiasme, afin d'insuffler aux entreprises régionales un dynamisme difficilement accessible par des procédés traditionnels. La DG lancera à cet effet un groupe de travail réunissant des entreprises créatives de la région afin de jeter les bases d'une nouvelle approche, par exemple par le biais d'un concours. Les initiatives novatrices et dépassant le cadre des entreprises (par exemple sous l'intitulé "DG.topinnovativ") auront ainsi une chance de se développer.

2 RESEAU D'INNOVATION ET DE CRÉATION D'ENTREPRISES AU SEIN DE LA DG

Jusqu'à présent, la coopération avec les instituts de formation et de recherche avoisinants n'a été que trop peu exploitée au sein de la DG. Il faut donc instaurer un réseau d'innovation et de création d'entreprises coopérant de manière active et volontariste avec les écoles supérieures voisines de manière à créer un lieu d'accueil performant pour les créateurs potentiels d'entreprises.

Pour inciter les écoles avoisinantes à accepter une telle coopération, il faut que celle-ci s'instaure à un niveau extrêmement concret. L'initiative interdisciplinaire d'un centre d'innovation et de création d'entreprises doit venir de la DG sans qu'on doive nécessairement préciser pour l'instant qui sera à terme le gestionnaire de ce centre. Dans le cadre d'un projet INTERREG, on vérifie actuellement la possibilité de créer un centre de construction durable et du bois dont les résultats pourront également être intégrés à ce projet.

Pour mettre ce projet en place, il faudra que la DG lance une initiative permettant aux entreprises intéressées, dans le cadre d'un brainstorming, de déterminer les thèmes et les domaines sur lesquels devra se concentrer ce réseau d'innovation et de création d'entreprises. Les clusters thématiques résultant de l'analyse régionale constitueront en la matière un point de départ intéressant (voir point 4.7.3).

À partir de cette décision préliminaire largement acceptée, la DG pourrait alors lancer une initiative destinée à créer des chaires adaptées dans différentes écoles supérieures. Il faudra en tout cas que la DG conserve la maîtrise en la matière et que les contenus, le degré et l'intensité de la coopération soient déterminés en coopération avec les écoles supérieures et pas uniquement par celles-ci. La DG doit se positionner et agir en tant que tête-de-pont et initiateur afin de développer et implanter ce réseau en coopération avec les écoles supérieures.

Dans le cadre de ce réseau d'innovation et de création d'entreprises, on pourra proposer des services tels que le "scouting" permettant d'assurer le transfert des connaissances et des technologies, distribuer des chèques-entreprises et construire des réseaux d'experts ou encore organiser des entretiens avec des experts (par exemple pour le dépôt de brevets). Un tel centre ne pourra être pleinement efficace pour les entreprises de la DG que s'il génère une image de confiance et développe les relations avec les entreprises de manière cohérente. En ce qui concerne les prémices spécifiques, il semble judicieux de créer des compétences inter-sectorielles de façon à pouvoir établir dans certains cas une dépendance vis-à-vis d'une autre institution de recherche.

Si on détecte, à partir du réseau de compétences et des entreprises qui y sont intégrées, un besoin clair et évident lié à un contenu déterminé, il est également envisageable de prévoir le financement d'une chaire professorale, éventuellement complétée par des bourses de doctorat.

Le réseau d'innovation et de création d'entreprises pourrait remplir les missions suivantes :

- plate-forme de dialogue avec des facultés ou des instituts de recherche
- création de différents pools d'experts (consultation d'experts)
- scouting
- checkup d'entreprises
- promotion des essaimages d'entreprises
- tuteurs IT

- réseaux d'experts
- service seniors de la DG
- subventions-prospections pour entreprises
- création de clusters
- chaires professorales et bourses de doctorat

RECOMMANDATION

La DG demandera qu'on définisse les conditions préalables à l'établissement d'un réseau d'innovation et de création d'entreprises. Les entreprises de la DG devront participer à ce processus de manière active et volontariste.

3 LA CRÉATION DE CLUSTERS

Indépendamment de l'affectation de nouvelles zones commerciales, il s'avère nécessaire de mettre l'accent sur le thème d'une DG se positionnant de manière durable et identifiable en tant qu'espace de vie et d'économie autonome, compétitif au sein de l'Euregio Meuse-Rhin et entre les régions métropolitaines. Il convient ici de privilégier les secteurs pour lesquels il existe des ressources, des compétences et des filières de création de valeur régionales ou ceux permettant d'en développer de nouvelles. Cela ne peut toutefois pas se faire aux dépens des autres secteurs économiques. Pour la création de clusters, l'essentiel est de proposer un transfert ciblé des connaissances sectorielles. Il est par ailleurs essentiel que la création d'un cluster ne se limite pas aux frontières de la DG mais tienne compte des besoins de chaque secteur concerné.

RECOMMANDATION

La DG stimulera activement la création de clusters suprarégionaux dans les secteurs suivants :

- mécanique de précision et mécatronique
- matières plastiques et bois
- bioplastique et nanotechnologie
- bois et construction
- design mobilier et bois
- construction à haute efficacité énergétique
- agriculture et transformation des produits alimentaires de grande qualité
- services économiques et petites entreprises commerciales

Ces champs de forces seront visualisés et activement gérés en tant que clusters grâce à des programmes de contenus et une communication ad hoc via le réseau d'innovation et de création d'entreprises qu'il conviendra également de mettre en place.

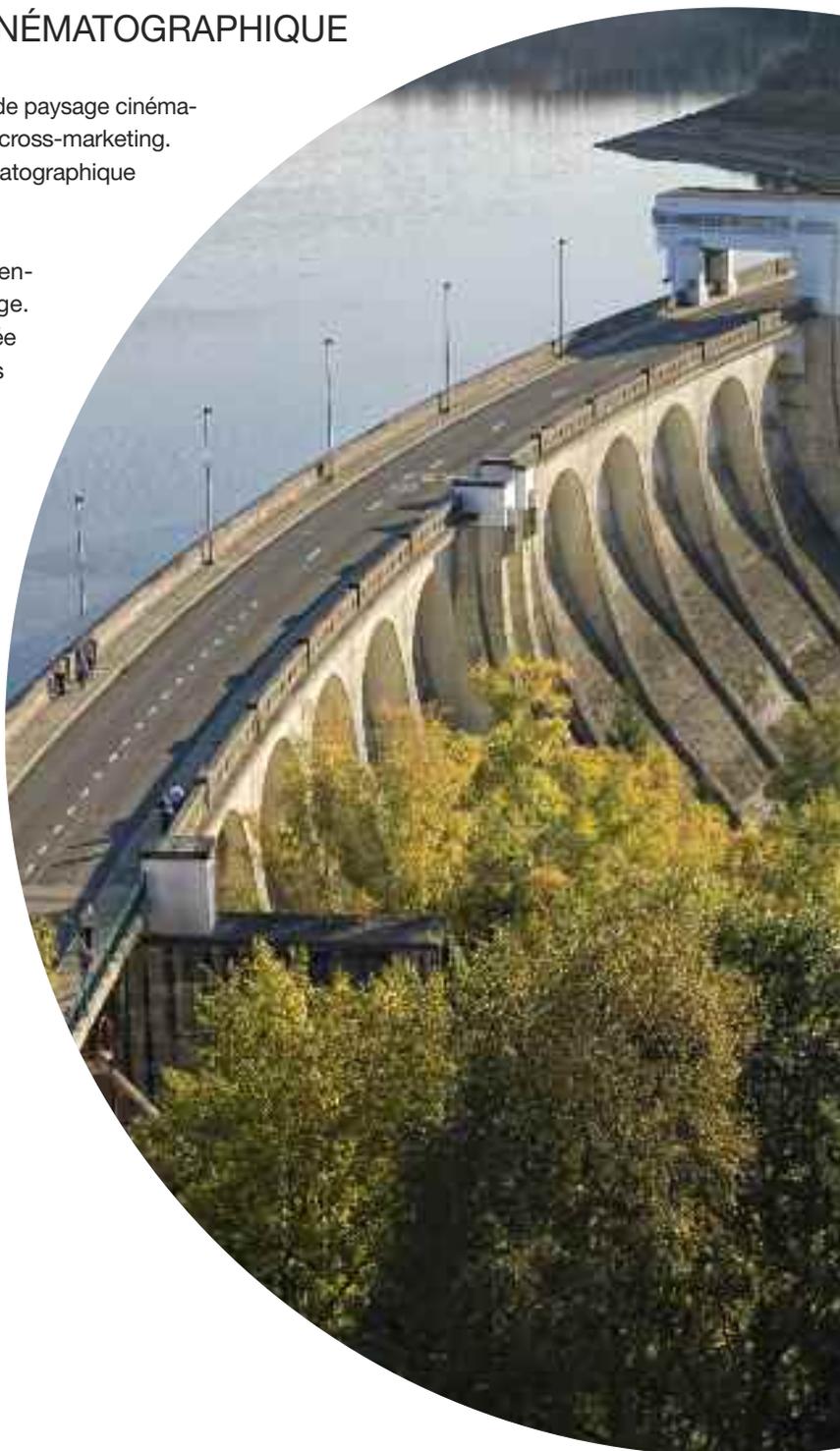
4 LA DG EN TANT QUE PAYSAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

Les régions fortes désirent de plus se présenter sous forme de paysage cinématographique attrayant de façon à profiter ainsi d'un effet de cross-marketing. Le Centre des médias a déjà positionné un "paysage cinématographique de la DG".

Généralement, les producteurs de films ont besoin d'un ensemble d'incitants pour sélectionner des lieux de tournage. Ces incitants peuvent prendre la forme d'une aide accordée aux sociétés de production afin de soulager leurs budgets en leur proposant des conditions cadres optimales. On peut dans cette optique aller jusqu'à demander de mettre à disposition des logements et des commodités en échange de la mise en scène de la région d'une manière valorisante vis-à-vis du public. Il existe également un énorme potentiel en matière de coopération entre économie cinématographique et touristique et il convient de l'exploiter davantage à l'avenir.

RECOMMANDATION

Le Centre des médias de la DG disposera des moyens nécessaires pour mieux encore mettre en scène le paysage cinématographique de la DG et surtout le commercialiser de manière proactive de façon à ce qu'il soit durablement perçu par les producteurs de films comme un lieu attrayant. Cela pourrait se faire dans le cadre d'une campagne intitulée "cinemaDG".



4.8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 GESTION DURABLE DES PETITES OU TRES PETITES ENTREPRISES

Dans le cadre de la structure entrepreneuriale de la DG, au-delà de l'IAWM (Institut pour la formation et la formation continue dans les Classes moyennes et les P.M.E.) et des deux Centres pour la formation et la formation continue dans les Classes moyennes et les P.M.E., il semble essentiel de proposer et mettre en œuvre une initiative de formation continue permettant aux entreprises de poser des jalons en matière de développement durable. En effet, les petites et très petites entreprises n'ont généralement pas le temps de s'informer de toutes les possibilités existant dans ce domaine.

RECOMMANDATION

Dans un avenir proche, la DG proposera aux petites et très petites entreprises des modules de formation et de consultation leur permettant de s'engager dans un processus de développement durable.

2 LE ROADMAPPING INTEGRÉ

Dans l'optique de stratégies d'entrepreneuriat durable, le "roadmapping" (la création d'une feuille de route) constitue une méthode de prospection du futur de plus en plus souvent exploitée pour identifier les produits et les caractéristiques de processus techniquement durables. Le roadmapping est une procédure d'analyse créative permettant de prévoir, d'analyser et de visualiser le trajet de développement de produits, de services et de technologies futurs. Ces données permettent ensuite à une entreprise de gérer un processus d'innovation de façon commercialement judicieuse. Grâce à l'association systématique de thèmes individuels, cette méthode propose des connaissances à moyen et long termes sous forme de ce qu'on appelle un "roadmap" servant ensuite de base à l'élaboration d'actions. Dans cette optique, le roadmapping tient compte des tendances politiques, économiques, écologiques, technologiques, scientifiques et sociales. Les dimensions de développement durable y sont généralement intégrées sous forme de "glissières de sécurité" et sont intégrées aux endroits adéquats. Lors de l'élaboration de cette "feuille de route", les diverses entreprises et les acteurs en relation avec elles ou ayant un effet sur elles sont réunis au sein d'un réseau de communication de façon à engendrer un processus d'apprentissage durable.

RECOMMANDATION

Afin de tester l'élaboration d'un roadmap et en concertation avec les acteurs intéressés, la DG lancera un projet-modèle dans un secteur économique qu'il convient encore de déterminer parmi les champs de forces de la DG. A partir des résultats des facteurs d'influence actuels, cela devrait permettre de cerner les futurs défis grâce à des analyses de tendances et des modèles d'avenir de façon à permettre à ces entreprises d'appliquer une stratégie de développement durable globale.



3 LES CIRCUITS ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX

Les circuits économiques régionaux représentent un objectif essentiel de toute politique de développement durable. L'intérêt de ces circuits économiques régionaux est avéré mais on ne trouve que rarement de véritables points d'appui permettant de poser des jalons décisifs. Diverses possibilités existent pourtant en la matière au sein de la DG, notamment dans les domaines suivants :

- la consolidation des conditions-cadre pour les petites et très petites entreprises de la DG et de leur structure stable ;
- la sauvegarde du pouvoir d'achat de la région grâce au maintien de services de proximité décentralisés ;
- la préservation de la compétitivité du secteur agricole grâce à une diversification de ses produits ;
- le maintien de la qualité de vie et de logement dans les villages de façon à permettre une politique de l'environnement préservant les espaces naturels et les ressources.

RECOMMANDATION

La DG publiera une brochure d'information regroupant toute une série d'exemples visant à sensibiliser davantage l'opinion publique à la création de circuits économiques régionaux. Ces exemples concrets devraient avant tout inciter les entreprises et les communes à transposer les cas présentés dans leur propre domaine de compétences et à poser les premiers jalons concrets en la matière.

4 INSTAURATION DE CRITÈRES DE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour poser les bases d'un développement durable, il convient d'élaborer des critères et des points de mesure clairs afin de pouvoir procéder à un contrôle du développement durable concerné.

Ce contrôle du développement durable doit permettre de sensibiliser l'opinion publique aux objectifs en la matière, garantir la transparence des processus décisionnels, sensibiliser les acteurs et soutenir des processus de planification plus souples.

RECOMMANDATION

La DG instaurera un contrôle du développement durable de façon à contribuer à la garantie de la qualité de vie, de l'emploi ainsi qu'à la préservation de l'environnement. Pour les domaines concernés, on définira en la matière des systèmes-cibles de développement durable ainsi que différents critères.

Le contrôle du développement durable devrait plus particulièrement permettre aux communes et aux services chargés de la planification au sein de la DG de satisfaire, à moyen ou long terme, aux critères de développement durable prédéfinis. Il faut ainsi partir des expériences déjà réalisées à d'autres endroits.

4.9. LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1 LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Ce n'est qu'en préservant de manière durable les pâturages que la qualité du paysage et par conséquent le capital que constitue le tourisme pourront être sauvegardés. Compte tenu de sa concentration exclusive actuelle sur les produits laitiers, le paysage agricole s'avère extrêmement fragile. Les discussions relatives au prix du lait, les boycotts des producteurs de lait et la concentration internationale croissante en matière de fixation du prix du lait mais aussi la disparition des quotas laitiers européens programmée en 2015 ou encore la prochaine réforme agraire de l'UE démontrent clairement les problèmes auxquels l'agriculture et donc les régions de pâturages telle que la DG vont bientôt être confrontées. La fin prévisible d'une production de lait couvrant toute la surface agricole a commencé depuis bien longtemps avec les bourses laitières et les quotas. Dès aujourd'hui, la production de lait se déplace massivement vers les surfaces plus rentables des terres basses du nord de l'Europe. Dans l'intérêt-même de la compétitivité des entreprises et celui de la qualité des paysages, il faut donc chercher des solutions permettant de diversifier les entreprises agricoles.

RECOMMANDATION

Dans le cadre d'un projet de recherche, la DG s'impliquera activement pour tester des formes adaptées d'exploitation des pâturages économiquement rentables et plus particulièrement adaptées à l'Eifel ou au Pays d'Eupen, permettant d'élargir la palette de production, de créer de nouveaux emplois, de préserver la qualité du paysage et de sauvegarder la compétitivité des entreprises agricoles.



2 LE LAIT “PREMIUM” DE LA DG

Le “lait de vache vivant en pâturage naturel” est un produit naturel de grande valeur et que recherche précisément une clientèle sans cesse croissante. Cela étant, l'exploitation à ciel ouvert n'est pas prescrite pour les entreprises conventionnelles de production de lait et même pour les entreprises “bio”, l'exploitation en pâturages est simplement “recommandée”. Un “lait issu de l'herbage et du pâturage” bénéficie de toutes les conditions requises pour constituer un produit “premium” de grande valeur. Sa valeur complémentaire, clairement communicable, est largement acceptée par les consommateurs qui considèrent généralement qu'il s'agit là d'une chose évidente, dans la mesure où on leur cache les véritables conditions de production du lait. Il faut par conséquent faire clairement comprendre à ces consommateurs que ces produits laitiers identifiés (« lait premium-élevage en pâturage naturel ») proviennent effectivement d'animaux ayant encore réussi à préserver leur rythme de vie naturel. Dans la mesure où les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de qualité, les frais plus élevés liés à ce type d'élevage peuvent être répercutés, surtout si ce lait est non modifié génétiquement et produit sans silo, ce qui implique d'autres niveaux d'affinage intéressants et des perspectives de revenus qui le sont tout autant.

RECOMMANDATION

Dans l'espace naturel clairement délimité de la DG, cette dernière stimulera le lancement d'un projet global d'élevage bovin en pâturage couvrant notamment tous les degrés d'affinage. Grâce à ce début de solution, la préservation des pâturages de grande valeur de la DG et l'aménagement attrayant de ses paysages devraient s'avérer à long terme financièrement neutres. Cette stratégie devrait permettre à l'exploitation extensive de s'affranchir à long terme des subventions et à la production laitière d'être davantage soutenue activement par la nouvelle prise de conscience et l'appréciation des consommateurs et consommatrices.

L'initiative en la matière peut éventuellement venir d'un projet de recherche européen en collaboration avec l'Allemagne. Les problèmes éventuels liés à un assèchement suffisant du foin produit à partir de cette nouvelle forme d'exploitation seront analysés dans le cadre du projet-modèle et on définira par ailleurs des solutions réalisables et abordables pour les entreprises sur les plans écologique et économique.

3 LA PRODUCTION FROMAGÈRE EN TANT QUE CRÉATION DE VALEUR DE DEGRÉ SUPÉRIEUR

Si on produit au sein de la DG une quantité significative de lait issu d'élevages vivant en pâturages et surtout produit sans silo, on remplira ainsi un prérequis essentiel en vue de la création d'un nouveau degré d'affinage à grande échelle dans le secteur de la production de fromage.

RECOMMANDATION

La DG demande qu'on détermine les conditions liées à la quantité et aux types de fromages qu'on peut produire dans les entreprises agricoles de la DG. Cela devrait permettre aux entreprises agricoles de rester performantes et d'étendre certaines exploitations, ce qui entraînerait la création de nouveaux emplois.

4 CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE A LA RÉGION DE BIEN-ÊTRE

Le positionnement de la marque “DG” en tant que région touristique de bien-être exige la présence de fondements essentiels dans le secteur agricole. L'affinage de produits alimentaires dans tous les domaines en fait partie, de même que le petit lait utilisé en tant que produit cosmétique et thérapeutique dans le cadre de la chaîne de création de valeur liée à la production fromagère ainsi que la thérapie du foin et des bains de foin ou encore les offres touristiques de qualité de séjour dans les fermes.

RECOMMANDATION

La DG demande qu'on détermine les meilleures façons pour les entreprises agricoles de la DG de réaliser des bénéfices et en tirera des recommandations d'actions concrètes.

5 L'EST DE LA BELGIQUE : RÉGION DE SAVEURS

Les espaces naturels fermés tentent de plus en plus de se positionner en tant que régions de saveurs autonomes. Si les Belges se considèrent comme des gourmets, la DG n'a pas encore à ce jour suffisamment valorisé le lien existant entre ses paysages et des offres gastronomiques correspondantes.

Dans le cadre de la ramification des prestations touristiques, des offres de santé et de bien-être, de la transformation de produits alimentaires de grande qualité et de la gastronomie, il semble évident qu'on peut créer ici un circuit extrêmement rentable tout en mettant l'accent sur le bien-être, la santé, la nature et la gastronomie.

RECOMMANDATION

La DG stimulera l'instauration de “L'Est de la Belgique, région de saveurs” par le biais de thématiques culinaires, l'élaboration d'itinéraires, le développement de réseaux d'expérience, le lancement de circuits de découverte culinaire ou d'autres actions palpables, le tout étant aussi résolument ancré dans les entreprises proprement dites. L'objectif visé est de positionner clairement l'Est de la Belgique comme une région où la qualité de vie est supérieure à la moyenne et proposant des produits de qualité.



6 RESTRUCTURATION FORESTIÈRE AXÉE SUR L'AVENIR

Avec le changement climatique, des parts de plus en plus importantes des surfaces forestières de la DG s'avèrent instables en raison des espèces d'arbres présentes – elles-mêmes dues à d'anciennes contraintes – et qui ne correspondent généralement pas à l'assortiment potentiellement naturel d'une forêt. Il se peut donc que ces arbres doivent être abattus avant d'avoir atteint leur âge cible et que cela réduise donc les revenus qui en découlent pour les exploitants.

La DG dispose d'une superficie forestière non négligeable et il est essentiel de poursuivre des objectifs d'exploitation axés sur l'avenir, ne serait-ce que parce que les forêts contribuent au paysage visuel et donc à l'attrait touristique de la région. Cet objectif d'exploitation doit être déterminé de commun accord entre l'administration des eaux et forêts et les communes. Dans cette optique, les communes complètent et soutiennent par des actions d'orientation commune les missions de l'administration des eaux et forêts qui gère en leur nom l'exploitation de leurs forêts.

RECOMMANDATION

En étroite collaboration avec les communes et l'administration des eaux et forêts, la DG s'activera pour concevoir et diffuser un concept de campagne de sensibilisation en vue d'une restructuration naturelle de ses forêts. Par les objectifs d'orientation écologique et économique qu'il contiendra, ce concept de développement des forêts devra démontrer comment des forêts écologiquement stables, esthétiquement attrayantes et rentables à long terme peuvent être créées et préservées.

7 PROFIL REQUIS POUR LES FORÊTS A ROTATION RAPIDE

Dans le cadre du changement climatique, les perspectives de génération d'énergie et de chaleur neutre en termes de CO₂ deviennent sans cesse plus importantes. La richesse forestière de la DG pourrait constituer en la matière une intéressante réserve de matières premières biologiques. Le bois tendre, potentiellement intéressant dans cette optique, a toutefois actuellement de meilleurs débouchés matériels.

On pourrait cependant produire de la biomasse à partir des forêts à rotation rapide. Il s'agit avant tout de nouvelles forêts à rotation rapide, implantées sur des surfaces agricoles et représentant pour les agriculteurs un revenu supplémentaire intéressant qu'il convient d'associer à des contrats de commercialisation à long terme. On pourrait aussi utiliser à cette fin certaines surfaces où la production de produits alimentaires comporte des risques, par exemple celles se trouvant à proximité de routes fortement fréquentées ou d'industries polluantes.

RECOMMANDATION

La DG veillera à ce que l'on détermine, via une étude de faisabilité, le potentiel théorique en termes de superficie et donc de volume et que l'on établisse ensuite un profil cible écologique pour ses forêts à rotation rapide. On lancera par ailleurs une campagne incitant les agriculteurs à mettre activement leurs surfaces à disposition en vue d'une telle production de matières premières biologiques.

4.10. SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROTECTION DE LA NATURE

1 APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE COMMUNALE DURABLE

La société réclame de plus en plus un approvisionnement en énergie à orientation régionale, acceptable pour l'environnement et les consommateurs ainsi que d'un prix abordable. Par conséquent, on en arrivera bientôt à ce que les communes de la DG prennent en charge cette tâche en tant que mission intercommunale et composent elles-mêmes leur propre "mix" énergétique. Les communes devront y intégrer les distributeurs d'énergie existants en tant que partenaires spécialisés.

RECOMMANDATION

En concertation avec les communes de la DG, cette dernière demande qu'on vérifie si la prise en charge d'un système d'approvisionnement régional en énergie constitue une alternative intéressante en vue de l'élaboration d'offres commercialement rentables et assurant des prestations énergétiques exhaustives pour leurs citoyens. En cas de résultat positif, il faudra envisager la création d'une société intercommunale dont les bénéfices seront consacrés à la création d'un système d'approvisionnement en énergie durable de la DG et de ses communes.

2 L'EST DE LA BELGIQUE : PARC BIOSPHÈRE UNESCO

Jusqu'à présent, la Belgique ne dispose ni d'un parc national ni d'un parc biosphère UNESCO. La région de l'Est de la Belgique est parfaitement adaptée à cette dernière catégorie. Avec ses parcs biosphères, l'UNESCO souhaite définir des régions modèles démontrant comment l'homme peut exploiter la nature de manière économique sans pour autant la détruire de façon durable en termes écologiques. L'UNESCO n'impose en la matière aucune exigence particulière liée à la protection de la nature. Les territoires qualifiés de biosphères bénéficient de subsides et de moyens de recherche croissants et constituent un remarquable domaine de subvention de l'UE. Les régions qui souscrivent au développement durable peuvent ainsi exploiter le statut de parc biosphère en tant qu'instrument de développement. La région de l'Est de la Belgique remplit toutes les conditions requises, le Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel ainsi que la proximité du Parc National de l'Eifel de la Rhénanie Nord-Westphalie pouvant notamment être exploités.

RECOMMANDATION

La DG demandera qu'on vérifie si une demande de certification UNESCO d'une partie de l'Est de la Belgique - restant à préciser - a des chances d'aboutir. En fonction du résultat de cette étude, elle déposera un dossier via le comité belge du programme "l'homme et la biosphère" auprès de l'UNESCO à Paris. Elle vérifiera également comment le parc naturel peut être intégré à un tel outil.



3 PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC NATUREL

L'objectif du Parc Naturel des Hautes Fagnes-Eifel est la protection de la nature au regard du développement économique et des exigences sociales de la population. Sept communes de la Communauté germanophone se trouvent totalement ou partiellement sur le territoire de ce parc naturel. Celui-ci peut donc contribuer à un développement régional durable dans plusieurs secteurs. Cela concerne plus particulièrement les points suivants :

- soutien des communes pour tous les travaux liés à l'espace naturel par la création d'une propre équipe d'entretien du parc naturel : travaux de maintenance au niveau des cours d'eau et des fossés, entretien des haies, prise en charge de mesures compensatoires pour les communes ;
- prise en charge des travaux d'entretien des zones affectées à la protection de la nature, pour autant qu'elles aient été définies dans le cadre de mesures d'entretien et de maintenance ainsi que de missions précises ;
- soutien des communes lors de l'élaboration de plans de développement communaux en matière de planification des paysages ;
- soutien des communes dans le cadre de la synthèse et de la saisie systématique des éléments paysagers caractéristiques et des espaces de vie sous forme de banque de données couvrant l'ensemble de la DG ;
- soutien des communes dans le cadre des mesures de surveillance de la qualité environnementale ;
- dispense de conseils aux agriculteurs dans le cadre du passage à une exploitation durable ;
- dispense de conseils aux agriculteurs en vue de préparer des coopérations permettant de développer de nouveaux produits allant dans le sens d'un développement régional ;
- soutien des agriculteurs dans le cadre de la création de systèmes de commercialisation régionale ainsi que de structures de distribution destinées à commercialiser des produits de l'agriculture de grande qualité ;
- élaboration d'un système de garantie qualité pour des produits de qualité issus de l'agriculture et de l'affinage agricole, y compris une certification visant l'intégration à des systèmes régionaux de distribution de marques de qualité ;
- soutien des services de la Communauté germanophone pour toutes les mesures concernant l'espace naturel dans le domaine de compétences du parc naturel et des communes concernées ;
- dispense de conseils aux communes et aux organismes touristiques en vue de l'élaboration d'offres de tourisme naturel durable ;
- participation à une stratégie commune de la DG en vue de l'élaboration d'offres de tourisme naturel et d'infrastructures correspondantes.

RECOMMANDATION

La Communauté participera à la gestion du parc naturel et transférera à cette institution certains aspects du futur développement régional.



4.11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT

1 TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Si on veut ancrer durablement la Communauté germanophone en tant qu'élément constitutif de l'Etat belge et continuer à la développer en tant que région européenne, il faut que les compétences Aménagement du territoire et Logement soit transférées à la Communauté germanophone. Il s'agit là d'un point indiscutable au sein de la Communauté. Par conséquent, à la fin de la période législative actuelle, il faudra s'attaquer de façon opérationnelle à la question du transfert de la compétence Aménagement du territoire de la Région wallonne vers la DG. A partir de 2010, cette question sera donc au centre des travaux de la DG. La commission en matière d'aménagement du territoire et de logement créée à cet effet a déjà procédé aux premiers préparatifs et précise dans son rapport comment ces compétences pourraient être aménagées.

RECOMMANDATION

La DG prône un transfert des compétences Aménagement du territoire et Logement de la Région wallonne vers la Communauté germanophone. La législation, la planification et le financement ont été étudiés en détail dans ces deux matières et on a déjà procédé à des préparatifs en vue du jour où ce transfert de compétences sera effectif. Le Ministère de la DG aura la possibilité d'acquérir les connaissances spécialisées nécessaires.





2 ÉLABORATION D'UN SYSTÈME D'INSTRUMENTS DE PLANIFICATION

En vue du transfert de la compétence Aménagement du territoire, il convient d'élaborer un nouveau système d'instruments de planification, notamment un plan de développement régional qui ancre au niveau territorial les objectifs du concept de développement régional, procède à une définition sommaire de zones et définit des centres supérieurs. Un autre instrument sera constitué par un nouveau plan d'exploitation des surfaces qui devrait remplacer les plans de secteur actuels. Il convient avant tout de vérifier quels sont les mécanismes à mettre en œuvre dans le cadre de la reconversion de ces surfaces. Tout en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux, les modèles de construction différenciés constituent un instrument important garantissant une intégration harmonieuse de l'architecture au paysage environnant. Il convient d'y ajouter au niveau des communes les instruments de planification correspondants.

RECOMMANDATION

Dans le cadre du transfert des compétences Aménagement du territoire et Logement, la DG élaborera tout un système d'instruments de planification. Elle s'inspirera en la matière des expériences d'autres régions.

3 CONSTRUCTION DURABLE ET EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

Les bâtiments ayant des répercussions majeures sur la consommation d'énergie doivent satisfaire à des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique globale. Il convient plus particulièrement de tenir compte des conditions climatiques locales. En la matière, il faut aussi formuler des critères de construction durable et créer des incitants financiers. Pour les familles à faibles revenus, il faut aussi permettre la mise en place de certains mécanismes de financement particuliers. Le passeport énergétique doit être instauré de manière contraignante pour tous les bâtiments, les maisons à haute norme énergétique doivent être certifiées comme telles, par exemple en s'inspirant du modèle de la maison climatique du Tyrol du Sud. En matière de subventionnement des projets d'infrastructure de la DG, il faut par ailleurs donner la priorité à la construction durable et à l'efficacité énergétique. En vertu du décret relatif à l'infrastructure de la Communauté, les critères de développement durable correspondants doivent être spécifiés de manière contraignante dans un arrêté du Gouvernement.

RECOMMANDATION

Après le transfert des compétences Aménagement du territoire et Logement, la DG encouragera la construction durable et l'efficacité énergétique en développant de nouveaux instruments d'incitation tenant compte des capacités financières des différents promoteurs ou utilisateurs.

4 LA GARANTIE D'UN ESPACE D'HABITATION ATTRAYANT

Surtout dans le nord de la DG, les prix élevés des terrains entraînent souvent une migration vers des régions financièrement plus intéressantes, généralement vers les communes francophones voisines. Afin de limiter les conséquences structurelles négatives qui en résultent pour la DG, il convient de créer de nouveaux mécanismes de gestion. Il s'agira notamment d'instruments de financement public permettant de proposer des terrains à des prix socialement supportables et de consolider les droits de préemption dont bénéficient la Communauté et les communes.

RECOMMANDATION

Après le transfert des compétences Aménagement du territoire et Logement, la DG créera les instruments nécessaires pour pouvoir, en concertation avec les communes et de façon active, intervenir sur le marché immobilier.



5 CONSTRUIRE SANS BARRIÈRE

Construire sans barrière signifie planifier et construire des logements, des bâtiments ainsi que des lieux publics de sorte qu'ils puissent être utilisés par des personnes de tous âges, quel que soit leur handicap, sans aide extérieure et sans aucune restriction. Dans les nouvelles constructions, il faut garantir le principe de l'absence de barrière afin d'éviter toute mesure d'aménagement ultérieure plus onéreuse.

RECOMMANDATION

Après le transfert des compétences Aménagement du territoire et Logement, la DG fera de la construction sans barrière un objectif couvrant l'ensemble de son territoire. Pour atteindre ce but, on édictera des directives et on prévoira des incitants financiers raisonnables.

6 SAUVEGARDE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité dans les villages et les hameaux constituent un problème croissant car de nombreux produits et services ne sont plus proposés que dans les centres. Il convient donc de créer en DG les conditions pour que des services publics tels que la Poste ou des services de santé, y compris les prestations relevant de l'économie privée tels que les commerces de proximité, les pharmacies ou les établissements financiers, soient regroupés dans ce qu'on appelle des "centres de services villageois" et puissent ainsi être pérennisés.

RECOMMANDATION

En coopération avec les communes et avec la collaboration active des citoyens et citoyennes de la commune, la DG lancera un projet-modèle créant un "centre de services villageois" afin de rassembler des informations à long terme concernant la manière de préserver à l'avenir les services de proximité.



Concept de développement régional de la Communauté germanophone

Editeur responsable Norbert Heukemes, Secrétaire général
Directrice du projet au Ministère de la Communauté germanophone Pascale Müllender, Attachée
Conseils externes Futour München, Aixplan Aachen
Rédaction Dieter Popp (Futour), Bettina Kreisel (Aixplan), Pascale Müllender (MDG), Norbert Heukemes (MDG)
Graphisme Margraff Concept-Design
Photos Willi Filz
Kreisel (p. 6-7) · chudoschnik (p. 20 2^{ème} et 4^{ème} à gauche, p. 21 1^{ère} à gauche, p. 45, p. 47)
Agora (p. 20-21) · KuKuK (p. 21 2^{ème} à gauche) · Irene K. (p. 21 à droite)
Christian Charlier (p. 20 à l'extérieur gauche, p. 51, p. 77 en bas à gauche) · Bütgenbacher Hof (S.82 3^{ème} à gauche)
Impression Kliemo AG

© 2009 Ministère de la Communauté germanophone – Avril 2009



WWW.DGLIVE.BE

